

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

14 JUILLET 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 JUILLET 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Tricherie aux examens et gémellité»	4
1.2	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Nouveau bachelier en intelligence artificielle: bilan après deux années».....	7
1.3	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Reconnaissance automatique des titres et diplômes».....	9
1.4	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Procédure d'équivalence des diplômes»	9
1.5	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Harmonisation et simplification en matière d'équivalence des diplômes»	9
1.6	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Manque de places de stage dans le cadre du bachelier de sage-femme»	19
1.7	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre la pénurie de vétérinaires»	20
1.8	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Soutien apporté à la section Scholars at Risk en Fédération Wallonie-Bruxelles»	22
1.9	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Mal-être chez les infirmiers et infirmières»	25
1.10	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Renforcement de la formation des médecins aux conséquences des pesticides».....	27
1.11	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Vers la masterisation de la formation de sages-femmes»	29
1.12	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impacts de la pression exercée sur les CPAS et sur les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	31
1.13	Question de M. Martin Casier, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Bahruz Samadov et à la défense des droits de l'homme en Azerbaïdjan»	34
1.14	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Institut des arts de diffusion (IAD): un nouveau conseil d'administration – vers une sortie de crise?».....	37

1.15	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Semaine de l'État de droit»	41
1.16	Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Allongement du cursus d'études de kinésithérapie»	43
1.17	Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Adaptation des rythmes académiques dans l'enseignement supérieur»	44
1.18	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Ucoopia: la première ONG interuniversitaire d'Europe – un modèle belge à protéger»	45
1.19	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Master en jeu vidéo à Charleroi»	48
1.20	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Programme tremplin pour l'intégration de migrants dans l'enseignement supérieur»	51
2	Ordre des travaux	53

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Tricherie aux examens et jémellité»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, trois ans après les faits et au terme d'une procédure digne d'un véritable feuilleton, le Conseil d'État vient d'annuler la décision prise par l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles d'expulser un étudiant accusé d'avoir pris la place de son jumeau pour passer un examen de macroéconomie. L'université n'aurait pas correctement évalué les preuves de son innocence.

En effet, l'étudiant avait fait valoir qu'il se trouvait chez son kinésithérapeute au moment des faits. De plus, l'expertise d'un graphologue a mis en lumière qu'il s'agissait bien d'écritures différentes, malgré quelques similitudes. L'université, ne trouvant pas ces preuves suffisantes, avait fait appel à son propre graphologue qui avait remis en cause les conclusions de son collègue. Par conséquent, la session avait été annulée et l'étudiant n'avait pas pu se représenter en septembre. L'exclusion des deux frères avait également été actée à l'issue d'une audition en septembre.

Or le Conseil d'État, saisi par la famille, a estimé qu'il y a eu une «erreur manifeste d'appréciation» de l'université face aux preuves fournies. Entre-temps, l'étudiant a repris ses études dans une autre université et son frère est parti étudier à l'étranger. Néanmoins, l'étudiant lésé, dont le parcours a été interrompu à trois examens de l'obtention de son diplôme, n'exclut pas d'entamer des poursuites pour réparation.

Sans juger le fond, il est légitime de se demander si ce type d'arrêt du Conseil d'État ne va pas dissuader les établissements d'enseignement supérieur de lutter contre les fraudes et de les sanctionner, afin de ne pas prendre le risque de s'embarquer dans des procédures longues et coûteuses.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont les moyens dont disposent les établissements d'enseignement supérieur pour détecter les fraudes? Quel soutien est mis à la disposition des jurys pour leur permettre de garantir l'égalité de traitement dans le cadre des évaluations? Quelles sont les garanties procédurales auxquelles

les établissements doivent veiller lorsqu'ils traitent un dossier disciplinaire, afin d'éviter des erreurs d'appréciation?

Existe-t-il des lignes directrices ou une circulaire encadrant l'usage des preuves d'experts, comme les expertises graphologiques, dans les procédures disciplinaires académiques?

En cas d'annulation d'une décision d'exclusion par le Conseil d'État, des mesures de réparation académique comme la réintégration ou une reconnaissance des crédits manquants sont-elles envisagées par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Le gouvernement travaille-t-il sur le renforcement de l'accompagnement juridique ou administratif des établissements d'enseignement supérieur dans le traitement de ces cas, pour éviter de futurs contentieux?

Une harmonisation des pratiques disciplinaires à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle à l'étude afin d'éviter des disparités entre établissements et de garantir l'égalité de traitement des étudiants?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous assure que je suis bien la ministre-présidente et que je n'ai pas de sœur jumelle. Plaisanterie mise à part, je ne peux que vous donner raison lorsque vous dites que le dernier épisode de cette longue saga risque de décourager les enseignantes, les enseignants et les jurys de lutter contre les fraudes et de les sanctionner.

J'entends régulièrement que les établissements d'enseignement supérieur regrettent la judiciarisation croissante des procédures. Au-delà des décisions internes qui mettent les jurys devant une instruction qui est souvent complexe, le fait de devoir défendre des cas portés par les étudiantes et les étudiants jugés fraudeurs devant les tribunaux représente un coût administratif important.

Je ne nie pas le bien-fondé de ces procédures, mais il est essentiel de s'assurer d'un juste équilibre entre la protection des droits de la défense et le traitement égalitaire des étudiantes et des étudiants face aux évaluations. Dans le cas présent, il ne m'appartient pas de m'exprimer sur le fond du dossier, et encore moins sur une décision de justice, même si je reste attentive aux motivations exposées dans l'arrêt du Conseil d'État.

Vous m'interrogez dès lors sur les moyens dont disposent les établissements d'enseignement supérieur pour détecter les fraudes. Dans le cadre des travaux des étudiants, ce sont principalement des logiciels de détection de plagiat qui sont utilisés. De plus, la vigilance des enseignants au moment de la relecture a été renforcée depuis l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) générative. Lors des examens et au moment de la correction de l'examen, l'attention des surveillants et des enseignants est également plus soutenue. Par ailleurs, le jury possède des

balises de délibération et des règles internes. Je sais le personnel enseignant sensible et attentif à la question de l'égalité de traitement entre étudiantes et étudiants. Le cas échéant, ils ont le soutien du service juridique.

La combinaison de l'augmentation du nombre d'étudiants, de cas de fraudes et des exigences procédurales met les jurys sous haute tension durant la période précédant les délibérations. En effet, tous les dossiers problématiques doivent faire l'objet d'une instruction sérieuse et répondant à des modalités précises dans un laps de temps très court. Malgré cette pression, les jurys assument cette mission avec le plus grand sérieux. Les garanties procédurales, auxquelles les établissements doivent veiller lorsqu'ils traitent un dossier disciplinaire afin d'éviter des erreurs d'appréciation, sont celles de toute autorité administrative statuant en matière disciplinaire. Les juridictions, qui sont de plus en plus souvent sollicitées, sont également de plus en plus exigeantes à l'égard des établissements.

Il n'existe pas de ligne directrice ou de circulaire encadrant l'usage de preuves d'experts dans les procédures disciplinaires académiques. J'estime que les établissements sont suffisamment outillés en interne pour savoir comment agir.

En cas d'annulation d'une décision d'exclusion par le Conseil d'État, des mesures de réparation académiques, comme une réintégration ou une reconnaissance des crédits manquants, ne sont pas envisagées par la législation propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'y a d'ailleurs pas de raison que cela le soit davantage que dans d'autres domaines où le Conseil d'État annule également des décisions. La solution pourrait dépendre des motifs de la décision du Conseil d'État et de la réponse que l'établissement pourrait y apporter en fonction de ces motifs.

Si le gouvernement n'a pas prévu spécifiquement de renforcer les services en raison de la multiplication des procédures, il reste cependant attentif à la nécessaire professionnalisation des services, mais aussi à la qualité des motivations des actes administratifs pris par les établissements ou leurs pouvoirs organisateurs. Les commissaires au gouvernement le sont aussi.

Une harmonisation des pratiques disciplinaires à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de garantir l'égalité de traitement des étudiants n'est pas à l'étude. Les établissements doivent pouvoir conserver leur autonomie en fonction du type de cursus qu'ils proposent, du type de fraudes qu'ils rencontrent et de la jurisprudence propre dont ils se sont dotés.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, au-delà de la singularité de ce cas, cette affaire met en avant les défis auxquels sont confrontés nos établissements d'enseignement supérieur lorsqu'ils doivent traiter des suspicions de fraude. Ils doivent à la fois agir avec rigueur, garantir l'équité entre les étudiants et respecter les procédures, sous peine de voir leurs décisions annulées, parfois des années plus tard.

À mes yeux, cela démontre l'importance du renforcement de notre soutien aux établissements, non seulement pour détecter et gérer des cas de triche, mais aussi pour les accompagner juridiquement, tant pour sécuriser les procédures disciplinaires que pour anticiper les recours éventuels. Je sais que vous y êtes vigilante.

Comme vous l'avez mentionné dans votre réponse, nous faisons face à un souci d'équilibre entre la protection des droits des étudiants et la nécessaire préservation de l'intégrité académique. Nos établissements d'enseignement supérieur méritent notre soutien. Ils bénéficient du mien et du vôtre. Nous continuerons à progresser dans cette voie.

1.2 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Nouveau bachelier en intelligence artificielle: bilan après deux années»

Mme Valérie Bluge (MR). – Depuis la rentrée académique 2023-2024, la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) propose un bachelier en informatique intitulé «*Orientation: Les sciences et techniques, Intelligence artificielle*». C'est une première en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce programme entend répondre à un besoin croissant de profils capables de manier les technologies d'intelligence artificielle (IA), de traiter des données complexes, tout en intégrant les problématiques éthiques et sociétales que soulève ledit secteur en constante évolution.

Nous sommes désormais à deux années de mise en œuvre du cursus. À la veille de l'entrée en troisième année et compte tenu de l'intérêt pour l'IA de la part tant de notre Parlement – qui a d'ailleurs profité de journées de formation à ce sujet – que de notre groupe politique, il me semble pertinent de tirer les premiers enseignements d'une telle expérience.

Madame la Ministre-Présidente, quel est le bilan de ces deux premières années? Des difficultés spécifiques ont-elles été rencontrées, par exemple en ce qui concerne la recherche de lieux de stage adaptés pour les étudiants dans un domaine aussi pointu? Qu'en est-il de la disponibilité de partenaires professionnels dans un domaine aussi spécialisé? Plus largement, comment la haute école veille-t-elle à ce que les contenus pédagogiques restent en phase avec un secteur en constante mutation? Des ajustements curriculaires ont-ils déjà été opérés ou envisagés pour répondre aux évolutions récentes de l'IA sur les plans technologique, réglementaire ou éthique? Une évaluation continue du contenu pédagogique est-elle prévue pour garantir sa pertinence à moyen terme?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, j'ai pris contact avec la Hénallux pour vous présenter les informations pertinentes relatives au nouveau bachelier en informatique auquel vous faites référence. Voici ce qui m'a été communiqué.

Le lancement du cursus a été marqué par un démarrage modeste des inscriptions: 26 étudiants inscrits en première année de bachelier pour l'année académique 2023-2024. Cette situation s'explique en grande partie par la notification tardive de l'habilitation, intervenue après les principaux salons d'orientation. À ce moment-là, de nombreux étudiants avaient déjà arrêté leur choix d'études. Les autorités académiques constatent néanmoins une dynamique positive: 39 inscriptions ont été enregistrées pour la rentrée 2024-2025 et une quarantaine d'étudiants sont attendus à la rentrée 2025-2026.

L'année 2025-2026 sera la première à accueillir des étudiants en stage. À ce stade, il serait donc prématuré de dresser un bilan précis ou d'identifier clairement d'éventuelles difficultés liées à la spécialisation IA. Cela dit, l'établissement qui nous occupe organise, chaque année, au début du mois d'octobre, un événement rassemblant son réseau d'entreprises partenaires. Ce moment clé permettra de mieux cerner les opportunités de stage, les thématiques possibles, ainsi que les attentes des milieux professionnels. Pour ce qui concerne l'adaptation pédagogique, les autorités m'indiquent qu'en effet, le secteur de l'IA est en mutation constante, ce qui n'aide pas à fixer des repères stables, même pour les professionnels. Cette complexité a pu nuire à la lisibilité de l'information pour les étudiants, certains d'entre eux s'étant peut-être orientés vers d'autres filières par manque de compréhension des débouchés spécifiques.

Par ailleurs, la notion même d'IA recouvre aujourd'hui une multitude de réalités très hétérogènes. Dès lors, une rencontre avec plusieurs professionnels du secteur a été organisée le mois dernier, dans une dynamique commune entre la Hénallux et la Haute École libre mosane (HELMo), afin de clarifier les compétences réellement attendues et développées dans le cadre des formations. Il en est ressorti que si les acteurs de terrain eux-mêmes peinent à faire émerger un consensus, ils s'accordent néanmoins sur un point essentiel: la formation doit se fonder sur des compétences de base solides en programmation, en algorithmique et en traitement de l'information. Ce socle permettrait aux étudiants d'évoluer efficacement vers les métiers de demain, même si ceux-ci ne sont pas encore définis précisément aujourd'hui.

Le programme est perçu comme globalement adapté, mais il doit naturellement continuer à évoluer. Pour ce faire, la haute école s'appuie sur l'intervention de professionnels et d'experts, notamment à travers des séminaires intégrés au parcours. Cela permet une actualisation régulière des contenus sans qu'il soit nécessaire de systématiquement modifier le programme de manière formelle. En effet, une telle démarche serait à la fois plus lourde et moins réactive.

En outre, l'établissement porte une attention particulière à l'évaluation continue qui est intégrée à l'ensemble des cursus organisés. Elle permet d'ajuster régulièrement les approches pédagogiques en fonction des retours d'expériences des enseignants et étudiants, ainsi qu'en lien avec l'évolution rapide du contexte

technologique et professionnel. En parallèle, un cycle de révision globale des programmes est prévu en moyenne tous les trois ans, conformément au principe d'autonomie institutionnelle. Ce rythme vise à garantir, d'une part, la stabilité nécessaire à l'ancrage des dispositifs pédagogiques et, d'autre part, la réactivité face aux mutations du secteur, en tenant compte des besoins émergents du terrain.

Enfin, s'agissant de l'attractivité et de l'orientation, l'établissement note que, de manière plus globale, les filières informatiques font face à un manque d'intérêt persistant, combiné à des difficultés d'orientation qui se traduisent souvent par des taux de réussite perfectibles en première année. Une première année sous la forme d'un tronc commun permet aux étudiants de mieux cerner les contenus proposés et d'identifier la filière qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs attentes, notamment en ce qui concerne l'IA.

Tous ces éléments sont à l'étude et à la réflexion au sein du cabinet et alimentent une réflexion plus large sur le rôle de notre enseignement supérieur dans la formation aux compétences transversales relatives aux nouvelles technologies.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, cette formation est une initiative intéressante et je suis consciente des difficultés inhérentes à ce jeune secteur. Le socle de base que vous mentionnez semble constitué de compétences transversales qui permettront aux futurs professionnels de l'IA de s'adapter aux évolutions rapides de ce secteur. Cette formation est une première en Fédération Wallonie-Bruxelles et je serai donc attentive à l'évolution de ce dossier important. En effet, l'IA se développe très rapidement et certains pays progressent plus vite que d'autres dans ce domaine. À cet égard, la Belgique doit se positionner de manière concurrentielle.

Je vous questionnerai à nouveau l'année prochaine, afin de dresser un bilan à l'issue des trois premières années de fonctionnement de ce cursus, mais aussi afin de nous aligner sur les exigences du marché et les perspectives professionnelles des futurs diplômés.

1.3 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Reconnaissance automatique des titres et diplômes»

1.4 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Procédure d'équivalence des diplômes»

1.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Harmonisation et simplification en matière d'équivalence des diplômes»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Bluge (MR). – La directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications

professionnelles prévoit une reconnaissance automatique pour certaines professions réglementées, notamment celles de médecin, dentiste, pharmacien et vétérinaire. Un travail de mise en conformité des référentiels de compétences avec les exigences européennes a été entamé afin de permettre la reconnaissance automatique et ainsi faciliter la mobilité de nos diplômés dans l'espace européen.

Madame la Ministre-Présidente, le processus a-t-il été finalisé pour les professions concernées en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Par ailleurs, cette reconnaissance automatique reste aujourd'hui limitée à un nombre restreint de professions, alors que d'autres filières de l'enseignement supérieur mènent à des métiers en tension ou en pénurie au sein de notre Fédération; je pense notamment aux formations d'infirmier, d'instituteur primaire, d'enseignant en mathématiques ou sciences, ou encore à certains profils techniques comme les ingénieurs industriels. Pour les filières de soin, il s'agit par ailleurs d'une priorité de la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Dans ce contexte, envisagez-vous d'élargir à d'autres filières le processus de reconnaissance automatique des diplômes délivrés au sein de l'Union européenne? Une stratégie coordonnée au sein du gouvernement est-elle en cours ou à l'étude pour mieux articuler la reconnaissance des titres obtenus dans l'enseignement supérieur et les formations secondaires qualifiantes avec les besoins socio-économiques, liés notamment aux métiers en pénurie? Des concertations avec les autres niveaux de pouvoir, dont l'Union européenne, sont-elles prévues afin d'assurer une approche cohérente sur cette question?

(M. Loris Resinelli, vice-président, prend la présidence)

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Dans la DPC, le gouvernement affiche son ambition de simplifier la procédure d'équivalence des diplômes en ces termes: «Le gouvernement sera particulièrement attentif à la facilitation de la reconnaissance des diplômes par la simplification et l'accélération des dispositifs d'équivalence et d'agrément de soins de santé tout en conservant le niveau d'exigence suffisant pour préserver les intérêts de nos institutions et de nos citoyens.» Nous soutenons évidemment cette démarche positive, particulièrement importante pour le domaine des soins infirmiers et le secteur paramédical. Trois instances bruxelloises réclament d'ailleurs une réforme des procédures d'équivalence des diplômes, comme nous avons pu le lire dans la presse au début du mois. À ce sujet, la DPC précise également qu'«une analyse des services des équivalences sera lancée avec pour objectif une accélération et une amélioration de la motivation du traitement des dossiers».

Madame la Ministre-Présidente, les délais sont particulièrement longs pour obtenir une équivalence. En suivant l'objectif repris dans la DPC, quels moyens comptez-vous débloquer pour réformer le processus ou, à tout le moins, accélérer le traitement des demandes? Il s'agit, certes, d'un travail d'ampleur. Toutefois,

certaines secteurs en pénurie pourraient être prioritaires dans le traitement des dossiers. Cette piste est-elle en réflexion?

L'analyse des services des équivalences est-elle déjà lancée? Quel est le calendrier prévu? Pouvez-vous déjà partager des informations utiles sur les premiers résultats?

Enfin, comment le gouvernement compte-t-il améliorer l'efficacité de la motivation du traitement des dossiers? Comme inscrit dans la DPC, préserver le niveau d'exigence et les intérêts des institutions est primordial dans la réflexion. Comment vont s'articuler cette efficacité et le maintien de la qualité de traitement?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Dernièrement, des opérateurs sociaux, mais aussi de la formation et de l'emploi à Bruxelles, ont diffusé un avis d'initiative appelant les gouvernements flamand et francophone à réformer les systèmes et les procédures d'équivalence de diplômes. Je vous ai déjà interpellée, Madame la Ministre-Présidente, à ce sujet au moins à deux reprises, le 7 octobre 2024 et le 17 février 2025.

Trois opérateurs, Brupartners, le *Brusselse Adviesraad van Nederlandstalige Sociale Partners* (BANSPA) et l'instance bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE) ciblent un certain nombre d'obstacles à la reconnaissance de ces équivalences de part et d'autre de la frontière linguistique, mais également vis-à-vis des pays frontaliers. Elles réclament un certain nombre de réformes pour faciliter l'accès au marché du travail des candidats à la situation compliquée par des obstacles administratifs.

Or votre gouvernement a annoncé sa volonté de faciliter et de simplifier les procédures administratives. La première demande de cet avis d'initiative me paraît évidente; elle souligne l'importance d'une reconnaissance mutuelle automatique des décisions d'équivalence obtenues dans l'une des deux Communautés. Nous nous demandons d'ailleurs pourquoi cette demande n'a pas déjà été satisfaite plus tôt. Les trois organisations jugent même souhaitable d'organiser la reconnaissance automatique de certains diplômes étrangers.

La deuxième demande porte sur un meilleur respect des délais légaux et sur une facilitation des démarches, comme le dossier papier ou la révision des documents exigés. Ces trois opérateurs citent aussi l'idée de créer un point unique d'information en Fédération Wallonie-Bruxelles sur la valorisation des compétences. Je vous ai déjà interrogé à ce sujet par le passé et vous avez vous-même souligné que le service était saturé.

L'avis d'initiative demande aussi d'évaluer les coûts liés aux procédures d'équivalence de diplômes et à l'extension des exemptions qui sont d'application en Flandre. Sur ce point, ces trois opérateurs battent en brèche, car l'une des décisions de votre gouvernement est d'augmenter les coûts liés aux procédures d'équivalence de diplômes.

La valorisation des compétences et les équivalences de diplômes sont essentielles pour faciliter le passage à la vie professionnelle et l'internationalisation de nos établissements d'enseignement supérieur. Si ces procédures ont un véritable intérêt pour garantir la qualité des diplômes, il est essentiel d'analyser leur pertinence et leur sens.

Avez-vous été sollicitée par les auteurs de l'avis d'initiative? Que retenez-vous des pistes proposées relatives aux équivalences des diplômes et à la valorisation de l'expérience? Vous annoncez dans la DPC qu'une «analyse des services des équivalences sera lancée avec pour objectif une accélération et une amélioration de la motivation du traitement des dossiers». Cette analyse a-t-elle débuté? Quelles en seront les étapes futures, par exemple pour la réforme des procédures d'équivalence? Pour quand vous engagez-vous à ce que la nouvelle procédure soit d'application? Les propositions de ces trois opérateurs font-elles partie des pistes envisagées pour faciliter l'entrée sur le marché de l'emploi ou dans un parcours d'études en Belgique francophone?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La reconnaissance des diplômes étrangers se situe au croisement de plusieurs défis majeurs: l'internationalisation croissante de l'enseignement supérieur, les tensions sur le marché de l'emploi et l'exigence légitime de garantir la qualité des qualifications.

Récemment, trois instances bruxelloises actives dans la formation et l'emploi, à savoir Brupartners, BANSPA et l'IBEFE, ont diffusé un avis d'initiative. Elles y formulent plusieurs propositions de réformes concernant les procédures d'équivalences tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Flandre. En outre, elles se penchent sur la reconnaissance transfrontalière de diplômes étrangers et identifient une série d'obstacles rencontrés, notamment par les chercheurs d'emploi dont les titres ne sont pas reconnus. Enfin, elles avancent des pistes concrètes: la simplification des procédures, la portabilité des équivalences entre Communautés du pays, la transparence des critères de décision, la réduction des coûts ou encore la création d'un guichet unique. À cet égard, la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) est déjà engagée dans un travail de fond avec Actiris et l'IBEFE.

Ces derniers mois, plusieurs échanges ont déjà eu lieu et les services restent pleinement mobilisés. Cela étant, je rappelle que plusieurs constats du rapport s'inscrivent dans la continuité de travaux et d'avis antérieurs.

Certains éléments chiffrés, comme l'affirmation selon laquelle 43 % des demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris ne disposeraient pas d'une équivalence de diplôme, doivent être interprétés avec précaution vu qu'ils reposent sur des déclarations spontanées. Cela n'invalide cependant pas le signal d'alerte porté par les partenaires.

Le rapport a le mérite de rassembler plusieurs constats partagés par les acteurs de terrain, mais il combine aussi des situations très diverses: diplômes de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur, reconnaissance de niveau ou de contenu, projets d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études. Par contre, il ne distingue pas toujours les compétences respectives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région bruxelloise ou de l'État fédéral, notamment en matière d'emploi ou d'immigration. Une clarification des types de diplôme, des niveaux d'étude, des objectifs poursuivis et des régimes juridiques concernés renforcerait à l'avenir la portée des recommandations formulées par ces partenaires.

Cela dit, le rapport contient de nombreuses conclusions utiles et il attire mon attention sur une réalité préoccupante: la défiance persistante et souvent injustifiée de certains employeurs à l'égard des diplômes obtenus à l'étranger, y compris ceux obtenus au sein de l'Union européenne. Ce constat doit être posé avec lucidité, car il constitue un frein à l'insertion professionnelle de nombreux profils qualifiés.

À présent, j'articulerai les points abordés dans vos questions, Mesdames et Messieurs les Députés, autour de quatre volets.

Le premier est la reconnaissance mutuelle ou automatique des décisions d'équivalence. Celles-ci reposent sur une comparaison entre un diplôme étranger et les diplômes de notre système à travers les référentiels d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, la Belgique dispose de trois systèmes d'enseignement supérieur distincts. Les décisions d'équivalence sont ainsi prises, pour le moment, au regard d'un cadre propre à chaque Communauté, ce qui rend leur reconnaissance automatique difficile.

L'enjeu n'est pas tant juridique que politique ou sectoriel; ce qui est en cause, c'est moins la procédure d'équivalence que la portabilité des décisions d'une Communauté à l'autre, et surtout la reconnaissance effective par les employeurs. À cet égard, il conviendrait d'approfondir ce point dans le cadre des futurs travaux impliquant les ministres régionaux et fédéral de l'Emploi ainsi que les partenaires sociaux.

Je rappelle d'ailleurs que, pour les professions médicales et pour les professions de soins de santé encadrées par le pouvoir fédéral, les équivalences délivrées par l'une ou l'autre Communauté permettent d'exercer sur l'ensemble du territoire belge, dès lors que le visa d'exercice est délivré.

Madame Bluge, vous m'interrogez à juste titre sur l'état d'avancement de la mise en conformité de ces formations avec la directive 2005/36/CE. Ce travail est bien en cours au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains référentiels de compétences ont déjà été adaptés pour certaines professions, comme les sages-femmes et les infirmiers responsables de soins généraux, tandis que d'autres

référentiels sont en voie de modification, notamment pour les pharmaciens et les dentistes.

L'objectif est de garantir la conformité aux exigences européennes les plus récentes, en particulier celles issues de la directive déléguée 2024/782 de la Commission européenne du 4 mars 2024 modifiant la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en ce qui concerne les exigences minimales en matière de formation pour les professions d'infirmier responsable de soins généraux, de praticien de l'art dentaire et de pharmacien. Il s'agit d'un travail coordonné entre l'administration, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et les établissements d'enseignement supérieur. Un suivi étroit est réalisé concernant les évolutions prévues pour d'autres professions sectorielles, comme les vétérinaires ou les sages-femmes afin d'assurer une mobilité fluide et juridiquement sécurisée dans l'Espace économique européen (EEE).

Dans le prolongement de ces travaux, une attention particulière est portée aux diplômes menant à des métiers en tension ou en pénurie. Cette priorité concerne notamment les formations d'infirmiers, d'enseignants en mathématiques ou d'enseignants en sciences, ou encore les profils techniques comme les ingénieurs industriels.

En outre, sur le plan international, la Fédération Wallonie-Bruxelles est engagée dans le Traité sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur entre les pays du Benelux et les États baltes et elle participe à son extension. La Pologne a d'ailleurs introduit une demande d'adhésion. Ce point concerne essentiellement la reconnaissance générique de niveau d'études, soit bachelier ou master, et non la reconnaissance de contenus académiques ou professionnels.

Enfin, s'agissant des diplômes de fin d'études secondaires, les équivalences au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) restent indispensables pour accéder à certaines formations. Nous poursuivons à cet égard les échanges au sein du gouvernement, mais aussi avec la France, dans le prolongement des rencontres avec la ministre française de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne. Une évolution de nos pratiques sera probablement nécessaire, sans pour autant négliger la ressource budgétaire qu'elle constitue.

Le deuxième axe est la digitalisation et l'accessibilité des démarches. La procédure d'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur a été simplifiée et élargie en 2017. Depuis mai 2022, la procédure est entièrement numérisée, grâce à la plate-forme en ligne www.equisup.cfwb.be. L'introduction du dossier est désormais possible 24 heures sur 24, sans frais et sans envoi postal, à l'aide de documents PDF et grâce à une interface traduite en anglais.

Cette réforme a permis une forte augmentation du nombre de demandes et donc des décisions rendues: de 1 215 décisions en 2018, nous sommes passés à 2 372 en 2023, soit une augmentation de 95%. Pour le premier semestre 2025, 5 591 demandes ont été introduites pour 2 586 décisions rendues, soit déjà une hausse de 9%. En dépit de cette forte croissance, les délais légaux sont respectés dans 99 % des cas. Les délais moyens sont de 8 jours pour les reconnaissances de niveaux et de 73,1 jours pour ceux examinés par la Commission d'équivalence. Ce système bénéficie du soutien d'acteurs, comme l'ASBL CIRÉ, qui accompagnent les usagers.

Enfin, je souhaite ajouter qu'une réflexion est en cours pour adapter les règlements aux nouveaux processus digitalisés. Pour renforcer l'accessibilité du système, l'administration envisage également l'instauration d'un point unique d'orientation, comparable au guichet unique de la Flandre.

Le troisième axe concerne le coût des procédures et les exonérations. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les frais de procédure pour une équivalence de diplôme supérieur sont limités: ils se situent à environ 143 euros en 2025 et sont nuls pour les bénéficiaires d'une protection internationale. Ce coût, mentionné sur le site du service des équivalences, reste donc modique, avec une exonération pour les réfugiés, les bénéficiaires de protection subsidiaire et les Ukrainiens, au bénéfice d'un statut temporaire.

De manière générale, le coût de base est inférieur à celui pratiqué en Flandre. Celle-ci applique toutefois un système beaucoup plus étendu, avec un dispositif d'exonération pour les demandeurs d'emploi activés par Actiris ou par le *Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding* (VDAB), les personnes bénéficiant d'une aide du CPAS, d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une allocation majorée, ou encore les citoyens récemment naturalisés. Une évaluation comparative est en cours pour apprécier la pertinence d'un tel élargissement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, le quatrième axe concerne la valorisation des compétences et des acquis de l'expérience. L'équivalence des diplômes est une reconnaissance académique, c'est-à-dire une comparaison structurée entre un titre étranger et un diplôme délivré par une institution reconnue en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne porte pas sur les compétences professionnelles ou pratiques acquises en dehors d'un parcours formel ou par l'expérience. Elle permet, selon les cas, de poursuivre des études ou de justifier d'un niveau de qualification dans certains secteurs professionnels. C'est précisément le rôle d'autres instruments, comme la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la VAE permet d'accéder à un cursus de l'enseignement supérieur sans disposer des titres requis, et ce, sur la base d'un parcours professionnel ou personnel significatif. Cette reconnaissance ne donne toutefois lieu ni à l'obtention directe d'un diplôme ni à une équivalence formelle.

Elle permet un accès aux études, sans certifier les compétences professionnelles en tant que telles. À ce jour, la VAE n'est pas utilisée pour valider des blocs de compétences en vue d'une insertion professionnelle immédiate, contrairement à certains dispositifs développés dans d'autres pays ou régions.

Par ailleurs, l'obtention d'une équivalence n'est pas obligatoire pour accéder à l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, sauf exception prévue par le décret. Les formations de bachelier et de spécialisation dans le domaine des soins de santé, par exemple, exigent l'obtention d'une équivalence préalable. En revanche, l'accès aux masters, y compris au master en enseignement section 5, a été facilité par la récente réforme qui supprime l'obligation d'obtention d'une équivalence dans certains cas.

Concernant l'accès à l'information, l'administration a identifié un point de vigilance structurel, à savoir l'absence d'un outil d'orientation centralisé pour les usagers confrontés aux démarches d'équivalence. En Flandre, le *NARIC-Vlaanderen* dispose d'un guichet unique, le *e-loket*, qui oriente efficacement les candidats selon leur profil et leur projet.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs acteurs sont compétents: la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR) pour l'enseignement supérieur, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour l'enseignement obligatoire, l'ARES pour l'information académique, le service des équivalences, le FOREM, Actiris, etc. Une initiative conjointe associant ces différentes institutions permettrait de renforcer la lisibilité de nos systèmes, d'éviter les doubles démarches et de mieux orienter les personnes selon leurs objectifs, à savoir la poursuite d'études, la recherche d'emploi ou la reconnaissance professionnelle. Cela constituerait une réponse concrète à l'appel des acteurs de terrain bruxellois, tout en respectant le partage des compétences.

En conclusion, l'équivalence des diplômes étrangers est un levier d'inclusion, d'émancipation et de mobilité, mais elle n'est qu'un élément d'un écosystème plus large, qui inclut aussi l'information, l'accompagnement à la validation des compétences, l'intégration professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Les constats transmis par les partenaires bruxellois rappellent l'importance de ce débat. Leur avis, même s'il appelle certaines précautions méthodologiques, permet d'instaurer le débat en vue de faire adéquatement évoluer un système parfois perçu comme complexe ou opaque. Je salue leur mobilisation, ainsi que celle des opérateurs de terrain.

Pour ma part, je resterai particulièrement attentive à toute initiative structurante visant à renforcer l'accessibilité, la rapidité, la lisibilité et la cohérence de notre procédure d'équivalence, dans le respect de la qualité académique et des exigences de comparabilité. Le travail déjà engagé entre l'administration, Actiris

et l'IBEFÉ se poursuit. Il s'accompagnera d'une évaluation des dispositifs d'équivalence, comme prévu par la Déclaration de politique communautaire (DPC). Cette évaluation concernera prioritairement les procédures gérées par la DGEO, mais elle s'étendra aussi à l'enseignement supérieur, notamment par une actualisation prochaine de l'arrêté du 14 novembre 2016.

L'objectif est clair: garantir un service plus rapide, plus accessible et mieux articulé aux défis de l'emploi, de la formation et de la mobilité. C'est dans cet esprit que le travail se poursuit en étroite collaboration avec les administrations, les partenaires sociaux, les Régions et les établissements d'enseignement supérieur.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses et pour le travail relatif à la mise en œuvre de la directive européenne en question, travail à propos duquel je vous réinterrogerai ultérieurement. La reconnaissance automatique des diplômes est un outil concret pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qui frappe certains secteurs cruciaux comme les soins de santé, l'enseignement, l'informatique ou encore la construction. Ce dernier secteur dépend davantage de l'enseignement obligatoire, mais des ajustements y ont déjà été opérés, notamment sur le plan de la numérisation, pour favoriser la reconnaissance des qualifications.

Celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la qualité; il est essentiel de trouver un juste équilibre entre la valorisation des compétences acquises à l'étranger et la garantie d'un haut niveau de qualification dans le chef des travailleurs qui exercent leur métier chez nous. Cela passe par des mécanismes de transparence, des référentiels communs de qualité et une confiance renforcée entre les États membres. Il s'agit de répondre rapidement aux besoins du marché du travail sans compromettre nos exigences de compétence et de sécurité. Nous devons donc harmoniser nos critères de reconnaissance en vue de permettre à des professionnels qualifiés de contribuer pleinement à notre économie, tout en assurant aux citoyens des services de qualité. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel nous travaillons également au sein de l'Assemblée interparlementaire Benelux, en faisant des liens avec l'emploi et l'économie. J'y assurerai donc le suivi de ce dossier.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour ces renseignements. Un travail d'ampleur devra être opéré au travers de différentes législations, belges et européennes. J'entends l'attention que vous portez aux métiers en pénurie et à la mise en œuvre de la directive européenne et que vous travaillez avec l'administration sur une numérisation visant à faciliter les procédures. Néanmoins, je ne saisis pas parfaitement le calendrier suivi. Certes, on veut toujours aller plus rapidement, mais les réalités de terrain sont ce qu'elles sont. J'insiste sur le volet des métiers en pénurie. Mme Bluge a mentionné le travail parallèle mené à l'Assemblée interparlementaire Benelux, où les trois pays sont représentés, de même que toutes les Communautés de Belgique. Des experts ont également mené un travail; ils ont formulé quelques

recommandations pour améliorer le fonctionnement des traités actuellement en vigueur, dont celui de 2021. J'entends aussi que la Pologne a rejoint le traité pour la reconnaissance automatique des diplômes. Il serait sans doute intéressant de travailler avec notre voisin français, qui fait également partie de la Francophonie. Cela pourrait contribuer à l'amélioration des procédures entre les pays.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, aujourd'hui, un choix s'offre à vous et vous devez trancher.

La première option est d'analyser ces dossiers un à un. Dans ce cas, il faut y mettre les moyens pour apporter des réponses rapides aux gens. Derrière ces dossiers, il y a des gens, avec leur parcours de vie; ils n'ont pas accès à certains emplois et parfois même à des emplois en pénurie. Comment votre gouvernement pourrait-il atteindre l'objectif annoncé d'un taux d'emploi de 80 % si le dossier de la reconnaissance des diplômes stagne?

La seconde option est d'estimer qu'il n'est pas possible d'octroyer les moyens suffisants pour traiter ces dossiers au mieux. Dans ce cas, il faut tout faire pour accélérer les procédures et automatiser la reconnaissance des diplômes.

Je ne comprends pas pourquoi des qualifications obtenues dans le Nord du pays devraient être analysées à chaque fois avant d'être reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Nord et le Sud forment un unique pays dans lequel les institutions académiques communiquent au sujet de leurs cursus. Des accords de coopération sont conclus dans énormément de dossiers. Je ne comprends pas pourquoi on ne pourrait pas avancer de manière plus structurelle dans celui-ci.

Vous n'avez pas parlé de la saturation des services. C'est pourtant un véritable problème. Des services saturés engendrent des délais d'attente très longs, voire une impossibilité de prendre un rendez-vous, comme j'ai déjà pu le souligner dans notre commission.

Vous avez mentionné les tensions présentes sur le marché de l'emploi. En ce qui concerne les métiers en pénurie, il ne s'agit pas de tensions, mais de solutions pour le marché de l'emploi et pour les métiers cités précédemment.

Je pense aussi qu'il faut opérer un changement de paradigme: la méthode qui consiste à prendre en compte les cursus ne permet pas de valider des compétences. Or, sur le marché de l'emploi, ce sont bien des compétences qui sont recherchées et non des cursus. En outre, comme vous l'avez dit, les employeurs ressentent parfois de la défiance vis-à-vis des personnes concernées. Dès lors, il faudrait favoriser l'accès à un stage d'insertion qui permette de valider ces compétences, *in concreto*, dans la vie de tous les jours.

Je reconnais que vous prenez des initiatives. Désormais, il faut des résultats. Je pointe encore un effet de la politique des gouvernements de droite: le ministre Pierre-Yves Jeholet a décidé purement et simplement de ne plus financer à

l'avenir des structures comme les IBEFE. Pourtant, dans un domaine comme celui-ci, elles ont tout leur sens et montrent leur importance.

1.6 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Manque de places de stage dans le cadre du bachelier de sage-femme»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, dans le cadre d'un décret «fourre-tout» adopté en début d'année, vous avez choisi de ne pas réintroduire de contingentement pour le bachelier de sage-femme alors que, selon l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le nombre de non-résidents pèse lourd sur la qualité de la formation et donc sur la santé des patients. En effet, en 2020-2021, près de 43 % des inscrits étaient des étudiants français. L'ARES pointait le manque de stages disponibles et la qualité de ces stages. Il en résulte que des étudiants sont amenés à devoir prolonger leurs études sur une seconde session, voire durant une année supplémentaire. Pourtant, selon le Conseil d'État, un contingentement était compatible avec le droit européen.

Lors de l'examen du décret, vous avez justifié l'absence de réintroduction du contingentement par le fait que la Commission européenne vous avait envoyé des questions précises concernant les études contingentées. Pourriez-vous nous exposer les questions posées par la Commission européenne et les réponses qui ont été apportées? Par ailleurs, vous avez souligné qu'il vous était difficile d'objectiver les difficultés rencontrées par les étudiants dans le bachelier de sage-femme, car cela dépendait d'autres niveaux de pouvoir. Depuis lors, avez-vous pris contact avec le niveau fédéral pour disposer des données adéquates? Par ailleurs, connaissez-vous le nombre de stages disponibles et le nombre de stages nécessaires pour que les étudiants puissent achever leurs études? Avez-vous pu objectiver les difficultés rencontrées par les étudiants dans le cadre de leurs stages? Des mesures sont-elles à l'étude pour améliorer la situation?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Votre question est essentielle, Madame la Députée, car les stages sont la colonne vertébrale de nos formations professionnalisantes. Comme l'évoquera M. Crampont dans sa question sur la qualité de la formation, nous devons être en mesure d'offrir à nos étudiants un accompagnement qui leur permettra d'assimiler les compétences attendues. L'attrait croissant pour cette filière et le nombre important d'inscriptions, en particulier d'étudiants non résidents, ajoutent une pression supplémentaire sur les capacités d'accueil, au niveau tant des cours que des stages.

Je rappelle que la mesure portant sur le contingentement n'a pas pu être retenue dans le cadre des réglementations européennes actuelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles est encore engagée dans une procédure d'infraction européenne liée au décret du 16 juin 2016 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur, un décret qui limite l'accès à certaines

formations. La Commission européenne exige des preuves solides de pénurie pour justifier toute restriction d'accès fondée sur la nationalité. À ce jour, les données professionnelles requises pour démontrer un risque pour le système de santé publique font encore défaut pour le cursus de sage-femme.

Cela ne signifie pas que nous sommes inactifs: nous étudions actuellement d'autres pistes, dans le respect du droit européen. À ce stade, il est encore prématuré de détailler les orientations définitives. Le travail est en cours, tant au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à travers les collaborations internationales. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'aborder cette question lors de ma récente rencontre avec la ministre française de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne. Par ailleurs, à ce jour, je ne dispose pas de données consolidées permettant de distinguer clairement, parmi les stages obligatoires des étudiants en sage-femme, ceux effectués dans les services de soins infirmiers et la durée de ceux relevant spécifiquement de l'exercice de l'art de la sage-femme. Il serait donc réducteur d'attribuer les prolongations des études à la seule pénurie de lieux de stages, et ce, d'autant plus que les échecs académiques y contribuent également tout comme d'autres facteurs tels des difficultés socio-économiques, des problèmes de santé ou des situations personnelles complexes.

Malgré leurs contraintes structurelles, les hautes écoles font néanmoins preuve d'une réelle volonté d'adaptation, pour garantir à chaque étudiant un parcours de qualité et je les en remercie.

(M. Charles Gardier, président, reprend la présidence)

Mme Valérie Dejardin (PS). – Il nous manque à nouveau des données. Ce manque de données, que nous déplorons à chaque fois, nous interpelle. Celles-ci nous permettent en effet de prendre des décisions et de mener des politiques.

Mon groupe n'est pas pour un contingentement, mais bien pour un accompagnement et des moyens afin que les étudiantes et les étudiants puissent suivre leurs études correctement, qu'ils aient des stages et que ces derniers soient de qualité.

Il faut dès lors réfléchir à cette question, apporter des solutions et mener des réflexions, avec le pouvoir fédéral notamment, afin d'avoir des places de stages disponibles et en nombre suffisant.

1.7 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre la pénurie de vétérinaires»

Mme Valérie Dejardin (PS). – En avril dernier, une enquête de l'Union professionnelle vétérinaire (UPV) a révélé une pénurie de vétérinaires en Wallonie, plus particulièrement dans les zones rurales. Cette pénurie est due à divers facteurs: la lourdeur administrative, le sentiment de solitude chez certains praticiens, des conditions de travail difficiles ou encore une rémunération ne suivant pas les attentes.

Pourtant, chaque année, par l'intermédiaire de l'Université de Liège (ULiège), notre Fédération diplôme entre 250 et 300 étudiants. Ce nombre élevé ne permet toutefois pas de contrecarrer la pénurie. Selon l'Observatoire des vétérinaires, il apparaît que 50 % des jeunes quittent la profession dans les cinq premières années d'activité. Les futurs vétérinaires n'ayant pas vu leur futur métier durant leur cursus, certains déchantent plus ou moins rapidement.

Madame la Ministre-Présidente, afin d'objectiver la situation, pourriez-vous nous donner le nombre d'étudiants diplômés au cours de ces cinq dernières années? En ce qui concerne la pénurie de vétérinaires spécialisés en animaux d'élevage, vous avez été interpellée par la ministre wallonne de l'Agriculture, Anne-Catherine Dalcq. Quelles solutions sont-elles envisagées pour répondre à la pénurie et renforcer l'attractivité du métier?

Afin de mieux préparer les étudiants au lancement dans le métier, l'ULiège prévoit différentes mesures comme la création de stages, du mentorat et l'accompagnement des nouveaux vétérinaires. Pourriez-vous nous en dire davantage? Quand ces stages seront-ils créés? Quelles en seront les modalités pratiques?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Le nombre de diplômés était de 331 en 2020, 284 en 2021, 267 en 2022, 246 en 2023 et 291 en 2024. Ce nombre est théoriquement suffisant pour assurer une force de travail constante – les exigences de qualité de l'enseignement des sciences vétérinaires n'autorisent pas un nombre supérieur.

La difficulté réelle émane du fait que plus de 40 % des diplômés ont l'intention, au terme de leur cursus, de partir travailler hors de la Belgique. La doyenne de la Faculté de l'ULiège me confirme en outre que, parmi ceux qui restent, peu se destinent à la pratique rurale qui, dans l'inconscient collectif et y compris dans celui des étudiants, garde une image très dévalorisée.

Face à ce constat, l'UPV, la province de Luxembourg, particulièrement touchée par cette pénurie, et la Faculté de médecine vétérinaire fédèrent leurs efforts pour améliorer la situation, en immergeant les étudiants, tout au long du cursus, dans le milieu rural, afin de casser cette mauvaise image du métier.

Ainsi, des projets prévoient un accompagnement des jeunes diplômés, comme des incitants financiers de la part de la province de Luxembourg pour l'organisation de stages de formation professionnelle avec un vétérinaire rural, l'intensification de visites en exploitation agricole pour les étudiants de master, financée également par la province de Luxembourg et appliquée dès septembre 2026, et l'obligation de faire au moins une semaine de stage chez un vétérinaire rural en seconde année de bachelier. Cette obligation sera effective dès 2026 et ensuite étendue aux années suivantes.

Enfin, la ministre Anne-Catherine Dalcq m'a interpellée sur la pénurie de vétérinaires spécialisés en animaux d'élevage en Wallonie. Nous nous rencontrerons au début du mois de septembre pour étudier les actions concrètes en matière d'orientation et de formation.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Des incitants doivent être mis en œuvre, et c'est déjà en grande partie le cas. En 2026, nous verrons potentiellement les répercussions et les résultats de ce stage en deuxième année de bachelier dans les milieux ruraux. Madame la Ministre-Présidente, nous attendrons donc votre rencontre en septembre avec Mme Dalcq pour revenir avec vous sur cette question. Quel que soit l'endroit où l'on habite en Fédération Wallonie-Bruxelles, nos animaux doivent avoir accès à un vétérinaire bien formé.

1.8 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Soutien apporté à la section Scholars at Risk en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Le 3 juin dernier, s'est tenu un évènement organisé par *Scholars at Risk* (SAR) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a notamment rassemblé l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université de Liège (ULiège).

Cette conférence a abordé les questions relatives à l'adaptation de l'accompagnement, au renforcement de l'intégration et à la défense de la liberté. Dans un contexte géopolitique tendu, marqué notamment par la remise en question, dans de nombreux pays, de la liberté académique et de la liberté d'expression, cet évènement avait toute sa raison d'être. Madame la Ministre-Présidente, nous saluons d'ailleurs la présence de votre chef de cabinet adjoint qui a ainsi apporté une caution à cette initiative.

Lors de cette journée, la diversité des profils des chercheurs persécutés et l'importance d'offrir des réponses adaptées ont été rappelées. Plusieurs dispositifs ont été présentés, tels que le programme «MSCA4Ukraine», financé par l'Union européenne et visant à accueillir des chercheurs ukrainiens, ou le Fonds de solidarité de l'ULB qui propose différents types d'aide. D'autres bonnes pratiques, développées par des établissements et destinées à accompagner ces chercheurs administrativement et psychologiquement afin de faciliter leur intégration, ont été mises en avant. Enfin, les questions relatives à la place des valeurs chères aux universités dans leurs partenariats internationaux ont été abordées.

Plusieurs demandes ont été exprimées en conclusion de cette journée: poursuivre la structuration de la section SAR en Fédération Wallonie-Bruxelles, élargir le cercle des institutions engagées à d'autres actifs en dehors des frontières,

approfondir la recherche sur la liberté académique et garantir un financement pérenne pour les programmes d'accueil.

Disponible sur le site de l'ARES, le rapport de cet événement indique que les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont exprimé la volonté de notre institution de soutenir cette dynamique, en lien avec les autres niveaux de pouvoir et les partenaires européens. Pouvez-vous détailler concrètement ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles compte mettre en œuvre pour répondre aux demandes exprimées en conclusion de cette journée?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question met en lumière un sujet crucial: la protection de la liberté académique et l'accueil des chercheurs et chercheuses en danger. Ce sont là des enjeux qui traversent l'actualité internationale et qui nous interpellent profondément sur notre responsabilité collective en tant que décideurs politiques, institutions d'enseignement supérieur et citoyens.

SAR en Fédération Wallonie-Bruxelles, créée en février 2023, incarne concrètement l'engagement de notre communauté universitaire sur ces questions. Elle rassemble aujourd'hui cinq membres fondateurs: l'ARES, le CRef, l'ULB, l'UCLouvain et l'ULiège. Elle s'est donné trois objectifs principaux: partager les bonnes pratiques en matière d'accueil et de protection de chercheurs en danger, visibiliser les actions menées dans ce domaine, et rechercher des financements pour assurer la pérennité de ces dispositifs.

Je salue particulièrement les deux événements organisés en 2023 et 2024 par la section SAR en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ont permis des échanges de grande qualité, notamment sur l'adaptation des dispositifs d'accueil, la place des valeurs académiques dans les partenariats internationaux et l'importance de l'intégration des chercheurs en exil dans nos institutions. Je remercie aussi les universités membres qui accueillent aujourd'hui des chercheurs en danger sur leurs propres ressources, témoignant d'un engagement fort malgré un cadre de financement encore précaire.

Je me réjouis que mon cabinet ait représenté la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'événement de juin dernier pour manifester notre soutien à cette dynamique. Il ne s'agit pas d'une présence symbolique, mais d'une présence traduisant une volonté claire de travailler avec toutes et tous à un renforcement structurel du soutien de SAR en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs axes d'action sont dès à présent envisagés. Premièrement, une demande de subvention a récemment été introduite, par le biais de la plate-forme SUBside, par l'ARES. Dans un contexte budgétaire difficile pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous souhaitons néanmoins agir. Nous allons examiner les possibilités

de soutien financier par une mobilisation créative des budgets existants, au niveau tant de l'ARES que de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Deuxièmement, nous travaillons à une réflexion plus large sur la cohérence de l'offre des bourses internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il nous paraît évident que la question des académiques en danger doit faire partie intégrante de cette réflexion. L'accueil de chercheurs en exil doit être envisagé non comme une action ponctuelle, mais comme une composante structurelle de notre politique de coopération académique internationale.

Troisièmement, nous sommes conscients que l'accueil administratif et psychologique des chercheurs en danger nécessite des dispositifs adaptés. Nous souhaitons, à cet égard, soutenir et encourager la diffusion des bonnes pratiques développées par les établissements membres de SAR en Fédération Wallonie-Bruxelles et les mettre en relation avec les expériences menées ailleurs, notamment par le programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (PAUSE), créé par le Collège de France, avec lequel la section de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite renforcer ses liens.

Quatrièmement, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend continuer à défendre la liberté académique dans les enceintes européennes. Nous suivons avec attention les dynamiques telles que le programme «*Choose Europe for Science*», lancé par la Commission européenne, pour attirer des chercheurs internationaux. Nous veillerons toutefois à ne pas mettre sur un même plan les profils de chercheurs venant des zones démocratiques stables et ceux pour lesquels un accueil est une nécessité vitale. La diversité des profils ne doit pas masquer les urgences spécifiques.

En conclusion, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend pleinement à assumer sa part de responsabilités dans la protection des chercheurs menacés. Nous saluons l'engagement remarquable de nos institutions académiques et souhaitons leur offrir un cadre de soutien, plus structuré et pérenne, lié aux autres niveaux de pouvoir et aux partenaires européens.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse nous satisfait, même si nous aurions préféré que notre proposition de résolution visant à réaffirmer l'importance et le soutien de la Communauté française à la recherche scientifique comme pilier de nos démocraties et à se déclarer comme «terre d'accueil» pour la recherche et les scientifiques menacés par Trump soit adoptée et que les mesures qui y sont décrites et définies soient appliquées. Nous nous réjouissons que la Fédération Wallonie-Bruxelles assume sa part de responsabilité dans l'accueil des chercheurs en danger et puisse apporter, outre des soutiens, un financement que vous dites créatif, mais qui, j'espère, ne va pas être puisé dans d'autres articles budgétaires et donc diminuer les financements de certains secteurs de l'enseignement supérieur.

1.9 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Mal-être chez les infirmiers et infirmières»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Une étude récemment publiée par le SPF Santé publique sur les activités, la carrière et l'évolution de la profession a objectivé le mal-être des infirmiers et des infirmières. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 16 % des personnes interrogées – 18 % en Wallonie et 23 % à Bruxelles – envisagent de quitter la profession dans les cinq ans et 23 % des professionnels arrivés récemment dans le métier envisagent de le quitter.

En outre, un infirmier sur deux ne referait pas le même choix de carrière s'il avait la possibilité de revenir en arrière. Les raisons avancées sont multiples: le salaire, la charge de travail, le manque de soutien hiérarchique ou encore la charge émotionnelle et physique. L'étude révèle un autre chiffre inquiétant: 40 % des infirmiers se disent en mauvaise ou très mauvaise santé, ce qui a un impact sur l'absentéisme. L'étude montre également de fortes disparités entre Régions, qui pourraient être corrélées au nombre d'infirmiers actifs dans celles-ci, tandis que les situations en Wallonie et à Bruxelles se dégradent par rapport à la Flandre.

Au vu de la pénurie d'infirmiers qui frappe notre pays, et plus particulièrement la Wallonie et Bruxelles, cette étude doit nous alerter. Elle s'ajoute par ailleurs à l'enquête menée récemment par «*Le Vif/L'Express*» qui décrivait le burn-out académique des étudiants stagiaires.

Si les infirmiers en place envisagent de quitter la profession et si les étudiants envisagent d'arrêter leurs études, que nous restera-t-il? Il est grand temps de se mobiliser et d'apporter des réponses concrètes pour revaloriser cette profession et permettre aux infirmiers de travailler dans de bonnes conditions.

Comme l'avance l'auteur de l'étude, la pénurie infirmière est complexe et multifactorielle. Pour y répondre, un plan global reprenant des actions concrètes doit être lancé en concertation avec le secteur. Or, toujours selon l'auteur de l'enquête, un tel plan n'existe pas en Belgique francophone.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris connaissance de cette étude? Quels enseignements en tirez-vous? Un plan global visant à revaloriser le métier d'infirmier en concertation avec les Régions est-il à l'étude, comme c'est le cas en Flandre?

Où en sont les discussions avec les ministres Glatigny et Coppieters quant au parcours de formation, notamment concernant la formation d'assistant en soins infirmiers? Quelles sont les autres pistes envisagées pour répondre aux problèmes de formation? Pouvez-vous me donner le nombre d'étudiants qui sont inscrits en bachelier en soins infirmiers?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Des membres de mon cabinet ont bien pris connaissance de l'étude,

puisqu'ils ont assisté à la présentation de ses résultats. À plusieurs reprises, nous avons soulevé ici la question préoccupante de la baisse des inscriptions en soins infirmiers ainsi que celle du manque de rétention des diplômés dans les services de soin. Ce problème, qui dépasse largement le cadre local ou national, est aujourd'hui reconnu comme un défi mondial majeur pour la pérennité de nos systèmes de santé.

Face à cette réalité, il est impératif d'adopter une approche collective et coordonnée. C'est pourquoi nous nous engageons dans un travail collégial visant à renforcer l'attractivité des professions de santé. Ce chantier est mené avec plusieurs cabinets, en étroite collaboration avec les autorités fédérales et en dialogue constructif avec la Région flamande, dans un souci de cohérence et d'efficacité à l'échelle du pays.

Ce plan d'action mobilise également un ensemble d'acteurs clés impliqués dans le soutien et la valorisation des professions de soin. Les chercheurs et chercheuses des services administratifs, les relations internationales, le SPF Santé publique, la commission paramédicale de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ainsi que les associations et fédérations professionnelles sont pleinement intégrés à la réflexion. Leur expertise et leur ancrage dans les réalités de terrain constituent des leviers précieux pour identifier des solutions concrètes et adaptées aux besoins du secteur. Ce travail est en cours avec une volonté partagée de faire émerger des réponses structurelles et durables, capables de répondre aux attentes des futurs professionnels tout en garantissant la qualité et la continuité des soins à la population. L'ouverture de la formation d'assistant en soins infirmiers ou d'infirmier de base s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Concernant la question du nombre de réorientations, il conviendrait d'affiner le cadre dans lequel cette réorientation s'opère. S'agit-il d'une reprise d'études, d'un retour en formation par le biais du dispositif «Choisis les soins» avec le soutien du chômage, d'une erreur d'orientation après une première année dans l'enseignement supérieur ou encore d'un échec dans une autre filière médicale? Toutefois, je peux déjà vous donner quelques données statistiques. Parmi les 1 309 entrants pour la première fois dans la base de données SATURN en 2023-2024, inscrits en première année de bachelier en soins infirmiers la même année, 73 % sont des étudiants de première génération qui n'ont donc jamais été inscrits dans l'enseignement supérieur, 21 % viennent d'un autre domaine d'études et ont donc déjà été inscrits dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, normalement dans une université, 6 % ont déjà été inscrits dans l'enseignement supérieur à l'étranger et seules deux personnes ont déjà été inscrites dans l'enseignement supérieur en Communauté flamande. Ces chiffres ne prennent pas en compte les nouveaux inscrits en bachelier en soins infirmiers déjà inscrits dans une haute école ou dans une école supérieure des arts (ESA) figurant dans SATURN précédemment.

Parmi l'ensemble des inscrits en première année de bachelier infirmier en 2023-2024, 46 % sont des étudiants de première génération jamais inscrits dans l'enseignement supérieur, 50 % ont déjà fréquenté l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, 4 % proviennent directement d'un établissement d'enseignement supérieur étranger et quatre personnes proviennent directement d'un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Une réflexion et des actions concrètes sont à mener, notamment dans le cadre du parcours de l'étudiant. J'entends qu'un travail collégial est en cours; j'espère que des actions en sortiront rapidement, car il s'agit d'un défi mondial majeur. En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est également très important pour continuer à bénéficier d'un système de santé tel que nous le connaissons ces dernières années, bien qu'il ne cesse de se dégrader.

1.10 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Renforcement de la formation des médecins aux conséquences des pesticides»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Si les impacts des pesticides sur la santé et l'environnement sont solidement et scientifiquement documentés, il faut bien avouer que le pouvoir politique peine à apporter des réponses à la hauteur des défis. Pire encore: pour diverses raisons, depuis plusieurs mois, les problématiques écologiques ne semblent plus être des priorités pour les gouvernements de notre pays ou d'Europe. Ainsi, les ambitions d'hier sont revues à la baisse aujourd'hui.

Au Parlement de Wallonie, des auditions relatives à l'usage des pesticides se tiennent actuellement. Dans ce cadre, nous avons notamment entendu des médecins et des scientifiques qui se sont offusqués des propos de la ministre de l'Agriculture minimisant les dangers des pesticides. Il nous a aussi été rapporté que les médecins – notamment généralistes – ne bénéficient pas des formations nécessaires pour pouvoir informer correctement leurs patients sur les risques et les bonnes attitudes à adopter face à ces produits. Il y a pourtant là un défi à relever sur le plan de la santé publique, notamment pour les agriculteurs et les riverains des exploitations où les pesticides sont pulvérisés.

Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous faire un inventaire des cours abordant ces questions et s'adressant aux futurs médecins? Ces cours sont-ils obligatoires? Existe-t-il des certificats spécifiques dans ce domaine? Par ailleurs, quelle place la sensibilisation à l'impact de l'usage des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement occupe-t-elle dans le cadre des études d'agronomie? Comment celles-ci ont-elles évolué au regard des enjeux sanitaires et écologiques? Les alternatives à leur utilisation font-elles partie du cursus? Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne-t-elle des recherches sur l'impact, en Belgique, des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je comprends et partage tout à fait vos préoccupations. Avant de répondre directement à votre question, il convient de rappeler le contexte belge. Depuis plusieurs années, le SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement a instauré le Plan d'action national belge pour la réduction des pesticides (NAPAN). Celui-ci comprend de nombreuses actions visant à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, c'est-à-dire des pesticides, dans la protection des plantes. Chaque action de ce plan correspond à un objectif précis et à un indicateur de succès. Le NAPAN fait suite à plus de vingt ans d'initiatives émanant des différents niveaux de pouvoir, mais il permet aussi de satisfaire aux obligations fixées par la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Le NAPAN vise aussi l'information et la sensibilisation du public, notamment au sujet des risques que présentent les pesticides pour la santé humaine et l'environnement. Ainsi, le site www.fytoweb.be inclut notamment une étude sur les risques de cancer infantile liés aux produits phytosanitaires, laquelle a donné lieu à un communiqué officiel du SPF susmentionné à l'attention du monde médical. Ce communiqué contenait notamment des recommandations visant à limiter l'exposition aux pesticides des jeunes enfants et des femmes enceintes. De plus amples informations sont disponibles sur le site que je vous ai renseigné.

Pour mieux encadrer l'utilisation des pesticides, la Belgique a transposé la directive 2009/128/CE dans l'arrêté royal du 19 mars 2013 pour parvenir à une utilisation des produits phytopharmaceutiques et adjuvants compatible avec le développement durable. Ce texte prévoit notamment la création d'une phytolice, c'est-à-dire une autorisation officielle pour utiliser, conseiller ou vendre des produits phytopharmaceutiques. Celle-ci s'accompagne de formations de base ou continues qui sont obligatoires pour l'obtenir ou la renouveler. Le texte prévoit aussi un encadrement régional, notamment en Wallonie, pour assurer le respect de cette législation dans le cadre de la protection de l'environnement.

L'article 37 de l'arrêté royal de 2013 précise que la phytolice est valable six ans et peut être renouvelée autant de fois que nécessaire si le titulaire prouve qu'il a suivi les formations requises. L'article 38 détaille quant à lui le nombre de formations continues nécessaires selon le type de phytolice demandé, soit deux à six activités selon les cas. Ces formations doivent aborder les thèmes repris dans l'annexe 3 de l'arrêté royal.

En ce qui concerne votre question, les établissements d'enseignement supérieur et de l'enseignement pour adultes ont adapté leurs programmes – en agronomie notamment – pour répondre aux exigences de la directive européenne. Ils veillent

à ce que les étudiants abordent les matières prévues dans l'arrêté royal, de sorte que ceux-ci puissent se voir attribuer une phytolice au terme de leurs études. En effet, du côté des études médicales, les produits phytosanitaires ne font pas encore l'objet d'un cours obligatoire. Les étudiants en médecine reçoivent bien des cours de biochimie, de toxicologie ou de santé publique, mais ces matières ne permettent pas d'aborder tous les effets potentiels des pesticides.

Cependant, certains modules optionnels de santé et environnement abordent cette thématique: contaminants chimiques, effets chroniques, expositions professionnelles... Il n'existe toutefois pas, pour les médecins, de certificat obligatoire en lien direct avec les polluants environnementaux. Ce sont plutôt des formations continues, des congrès ou des spécialisations qui permettent d'approfondir ces sujets. Par ailleurs, les universités et les hautes écoles sont autonomes dans le choix des contenus qu'elles enseignent. Par exemple, les assistants en médecine générale doivent seulement suivre 200 heures de cours théoriques sur trois ans.

En conclusion, le NAPAN, les obligations légales et les exigences de formations contribuent à réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides en Belgique. Les filières en agronomie ont bien intégré ces problématiques dans leurs programmes. Néanmoins, l'enseignement médical pourrait encore progresser pour mieux sensibiliser les futurs médecins aux effets sanitaires des pesticides. Heureusement, plusieurs initiatives vont déjà dans ce sens, notamment dans le cadre de la santé durable et des objectifs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, selon les médecins, les scientifiques et les spécialistes entendus au Parlement de Wallonie, les plans qui existent actuellement sont trop peu ambitieux pour préserver notre santé, notre environnement et les agriculteurs. Ils ne permettent pas le déploiement d'un modèle d'alimentation durable et préservé de toute conséquence néfaste, tant pour l'environnement que pour la santé.

La Société scientifique de médecine générale (SSMG) a ainsi mis en évidence les difficultés rencontrées par des médecins lorsqu'ils doivent conseiller ou informer leurs patients concernant les effets néfastes des pesticides, notamment sur le fœtus ou sur le développement de l'être humain. La SSMG a donc demandé que les médecins aient accès à des formations afin de leur permettre de donner les bonnes informations et des conseils judicieux à leurs patients.

Ce que nous faisons en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Wallonie et en Belgique de manière générale n'est pas suffisant. Dans le cadre de vos compétences, il serait bien que vous travailliez sur la question pour que nos enfants et nos petits-enfants évoluent à nos côtés dans un monde sain.

1.11 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Vers la maitrise de la formation de sages-femmes»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, en une décennie, le métier de sage-femme n’a cessé d’évoluer. Ces professionnelles ont dû s’adapter à la volonté du pouvoir fédéral d’ancrer leurs actions dans un trajet de soins des mille premiers jours de l’enfant. Cette évolution se base sur différents rapports remis et vise à moderniser, à rendre plus efficaces et plus accessibles les soins autour de la naissance. Dans ce cadre, les attentes vis-à-vis des sages-femmes n’ont cessé de croître et de se diversifier. Le travail en multidisciplinarité, la prise en charge extra-hospitalière, la pharmacologie et la vaccination jusqu’à l’âge de deux ans, ainsi qu’un élargissement des compétences en planning familial sont autant de compétences qui sont ou pourraient leur être demandées.

Face à cette augmentation des compétences requises, le secteur est demandeur d’une élévation de la formation au niveau de master. En 2021, le Groupe interréseaux des enseignantes sages-femmes a porté à la connaissance de la commission paramédicale des éléments relatifs à la nécessité d’adaptation de la formation. Aujourd’hui, tant la France que les Pays-Bas et le Luxembourg, pour ne citer que nos voisins, ont opté pour un cursus en master. Cela reconnaîtrait l’expertise de la profession et permettrait de rassembler l’ensemble des compétences en un cursus plutôt que de multiplier les certificats complémentaires.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est la position de votre gouvernement quant à l’évolution de la formation de sage-femme vers un master? Avez-vous déjà eu l’occasion de rencontrer les représentants du secteur? L’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) s’est-elle déjà penchée sur la question? Si oui, quelles sont ses recommandations?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je reste attentive à l’évolution des professions de santé et à l’adéquation des formations par rapport aux besoins de la population. Votre question rejoint une préoccupation que je partage pleinement, celle de l’adéquation entre la qualité de la formation des sages-femmes, évoquée précédemment, et l’évolution rapide des compétences attendues dans leur pratique professionnelle.

Aujourd’hui, comme pour l’ensemble des professions de soins, les compétences et responsabilités confiées aux sages-femmes ne cessent de croître. Elles doivent assurer des missions de santé publique majeures: réaliser un accompagnement global lors des mille premiers jours, effectuer des soins périnataux complexes, veiller à la santé mentale des patients, prendre en compte la diversité culturelle et sociale, faire preuve d’autonomie en première ligne, prescrire des médicaments, vacciner leurs patients ou encore intégrer des technologies numériques dans les soins. Ce sont autant de domaines qui nécessitent une expertise renforcée et une capacité d’action interdisciplinaire, comme reconnu par l’Organisation mondiale de la

santé (OMS), l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) ou encore la Confédération internationale des sages-femmes.

Dans ce contexte se pose effectivement la question de la durée et du niveau de la formation. Faut-il l'allonger pour garantir l'acquisition de ces compétences? Faut-il plutôt restreindre l'accès pour préserver la qualité de l'encadrement, notamment lors des stages?

La situation est complexe. En Belgique, des disparités existent déjà. Ainsi, la Communauté flamande maintient pour l'instant une formation en trois ans tandis que des pays voisins comme les Pays-Bas ou la France ont opté pour un cursus de niveau master en cinq ou six ans. Comment dès lors positionner la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette diversité européenne, tout en garantissant la qualité, l'efficacité et la reconnaissance internationale du diplôme?

Je suis avec intérêt les réflexions menées par les hautes écoles dispensant la formation de sage-femme, en lien avec les recommandations des instances d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

À cet égard, la note de suivi rédigée en juin 2025 par le Groupe interréseaux des enseignantes sages-femmes et à la demande de la commission paramédicale de l'ARES témoigne d'une dynamique concertée entre les neuf hautes écoles concernées. À travers cette note, celles-ci convergent vers une position claire: faire évoluer la formation actuelle vers un master disciplinaire en cinq ans, soit trois plus deux. Selon elles, ce modèle permettrait de répondre aux exigences européennes, de renforcer les compétences cliniques, scientifiques et de *leadership* des sages-femmes et de mieux répondre aux enjeux de santé publique. La note ne mentionne pas encore de recommandations officielles de l'ARES, mais indique que le travail d'analyse se poursuit, notamment à travers une approche SWOT (*Strengths, weaknesses, opportunities, threats*) des différents modèles de master envisageables.

Je prends donc acte à ce stade de cette orientation et je reste à l'écoute des représentants du secteur qui poursuivent l'élaboration d'un argumentaire complet en vue d'une proposition formelle attendue d'ici la fin de 2025.

M. Vincent Crampon (PS). – L'évolution du travail de sage-femme appelle une évolution de la formation afin que ces personnes soient parfaitement outillées. Devrait avoir lieu une réflexion sur la revalorisation de la fonction soumise à des responsabilités toujours plus importantes. La proposition de l'ARES, soit 3 plus 2 ans, me semble être un bon compromis. J'espère, Madame la Ministre-Présidente, que vous avez considéré cette proposition et que nous pourrions aller ensemble dans ce sens.

1.12 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impacts de la pression exercée sur les CPAS et sur les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j’ai interrogé votre collègue François Desquesnes au Parlement de Wallonie la semaine dernière et j’espère que vos réponses seront plus convaincantes que les siennes.

En plus des allocations d’études et des subventions sociales, les aides accordées par les CPAS jouent un rôle important dans la lutte contre la précarité étudiante. Sans celles-ci, certains jeunes n’auraient tout simplement pas accès à l’enseignement supérieur.

D’après les chiffres de l’ASBL Inclusion, Égalité, Solidarité (InES), la proportion des étudiants âgés de 18 à 24 ans et bénéficiant d’un projet individualisé d’intégration sociale (PIIS) est passée de 4,5 % à 9 % entre les années 2010-2011 et 2021-2022. Selon InES, cette augmentation s’explique par un plus grand potentiel d’octroi du dispositif par les CPAS.

Pour obtenir un revenu d’insertion sociale (RIS), l’étudiant doit remplir certaines conditions: être majeur ou assimilé, être âgé de moins de 25 ans, suivre des études de plein exercice ou assimilées et, enfin, suivre un cursus qui augmente les chances d’insertion dans la vie professionnelle. Grâce à leur autonomie, les CPAS peuvent, selon leur politique, octroyer d’autres aides sociales que le RIS. Pour ce faire, ils disposent d’une marge d’appréciation plus ou moins grande.

En 2021, lorsque notre Parlement a auditionné les acteurs de l’enseignement supérieur afin de mesurer la précarité étudiante et d’y apporter des solutions, le directeur général de la Fédération des CPAS de Wallonie avait déjà tiré la sonnette d’alarme: «Les CPAS doivent faire face à l’augmentation du nombre de dossiers à traiter ainsi qu’à l’augmentation de leurs dépenses sur fonds propres. En effet, tout n’est pas remboursé par l’État, une partie du RIS demeure à la charge des CPAS», avait-il indiqué, au cas où nous ne le savions pas encore. La limitation des allocations de chômage dans le temps va exclure près de 184 000 personnes du dispositif, dont une part importante se tournera vers les CPAS.

Les moyens prévus pour accompagner ces personnes sont clairement insuffisants. Philippe Defeyt, un économiste indépendant, l’a démontré. En prenant des hypothèses prudentes, il a estimé qu’en 2027, il manquera *a minima* 60 millions d’euros pour les allocations et 30 millions d’euros pour les frais de fonctionnement supplémentaires. Les CPAS n’avaient pas besoin de cela pour connaître des difficultés. Ils font en effet face à une pression financière énorme.

Outre les répercussions qu’elle aura pour les communes, cette réforme, soutenue au pouvoir fédéral par les partis de votre majorité, risque d’avoir des conséquences sur notre Fédération et, plus particulièrement, sur l’accès à l’enseignement supérieur pour les jeunes issus de milieux précarisés. En effet, il y a fort à parier que les CPAS rognent sur les aides sociales non obligatoires, notamment celles octroyées aux étudiants, et que les conditions d’octroi des RIS se durcissent.

Il me revient que certains CPAS n'accorderaient plus de RIS aux étudiants ayant obtenu un bachelier professionnalisant. Par conséquent, ces derniers font les démarches auprès des services sociaux pour pouvoir accomplir leur master. Ces refus de la part des CPAS risquent de se multiplier, au détriment des services sociaux.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous eu des retours d'information des services sociaux quant à une restriction de l'octroi des aides par les CPAS? Un *monitoring* de la situation sera-t-il effectué afin d'évaluer l'évolution des aides octroyées par les CPAS et l'impact sur les étudiants? Ne serait-il pas pertinent de saisir la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) afin d'aborder cette situation? Avez-vous noué des contacts avec les ministres wallon et bruxellois de l'Action sociale afin de veiller à préserver l'accès à l'enseignement supérieur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, le cabinet a des contacts réguliers avec les commissaires et délégués du gouvernement qui sont présents dans les conseils sociaux des établissements. Nous ne sommes pas informés d'une inquiétude particulière de leur part quant à la future réforme du chômage et à ses répercussions sur les entités fédérées et de potentielles diminutions des aides de la part des CPAS.

Cependant, nous n'attendons pas d'être interpellés pour agir. Lors de la dernière réunion de préparation du Comité de concertation (Codeco) qui se tient aujourd'hui, nous avons plaidé pour la création de lieux d'échanges afin d'avoir une vision claire sur l'impact des différentes réformes du gouvernement fédéral sur la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les travaux de la conférence interministérielle (CIM) se poursuivent. Les différents participants doivent désigner leurs représentants qui participeront à un groupe de travail sur la précarité étudiante, groupe que je présiderai. Celui-ci permettra notamment d'aborder le recours aux CPAS par les étudiantes et les étudiants et d'échanger avec les ministres de l'Action sociale des différents gouvernements.

Enfin, le 14 novembre prochain, la Fédération des CPAS de Wallonie, la Fédération des CPAS bruxellois et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) vont organiser une matinée de rencontres entre les CPAS et les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur. Elles tourneront autour du parcours étudiant, des aides disponibles et de la complémentarité des interventions.

Les objectifs sont de mieux coordonner les aides, de clarifier les rôles et compétences de chacun, de développer des partenariats concrets, d'améliorer la communication et les échanges d'information, d'éviter le non-recours au droit et

d'adapter les aides aux réalités étudiantes. La CoVEDAS est déjà pleinement impliquée. Je serai très attentive aux échanges qui s'y tiendront.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse. La réforme du chômage est attendue pour le début de l'année 2026, soit dans six mois, et les CPAS sont déjà en train de voir comment ils vont pouvoir diminuer leurs dépenses afin de faire face aux différents changements, tant dans le financement des RIS que dans celui de leur personnel ou de leurs infrastructures. Il faut travailler dès aujourd'hui afin de leur apporter des réponses.

Dès lors, il faut effectuer un *monitoring* pour identifier les potentielles conséquences, afin que les actuels et futurs étudiants de l'enseignement supérieur ne subissent pas celles-ci. Il faut déterminer si un financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est nécessaire pour ne pas laisser des étudiants sur le bord du chemin.

1.13 Question de M. Martin Casier, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Bahruz Samadov et à la défense des droits de l'homme en Azerbaïdjan»

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre-Présidente, le 14 novembre dernier, je vous ai interrogée sur le sort de Bahruz Samadov, jeune doctorant de 29 ans ayant des liens avec l'Université libre de Bruxelles (ULB) et arrêté en Azerbaïdjan. M. Samadov menait des recherches sur l'autoritarisme du régime azerbaïdjanais et s'était exprimé publiquement contre la guerre en Arménie. Il est aisé de comprendre la portée politique de cet avis dans ce pays.

Le 23 juin dernier, après un procès qui n'en avait que le nom et après avoir subi des violences psychiques ou physiques en prison, ce jeune chercheur a été condamné à quinze ans de prison pour «trahison d'État». Il lui est reproché d'avoir entretenu des liens avec des Arméniens. Il s'agit d'une attaque supplémentaire de ce pays contre la liberté académique et, plus largement, contre la liberté d'expression et contre les droits humains. Elle s'ajoute par ailleurs à la condamnation de six journalistes du média indépendant «*Abzas Media*» à des peines allant jusqu'à sept ans et demi de prison. La semaine dernière, l'ULB a adopté une motion visant à soutenir M. Samadov et à lui apporter son soutien indéfectible.

Cette nouvelle attaque appelle une réaction forte de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En réponse à ma dernière question, vous avez mentionné le *Bologna Follow-Up Group* (BFUG), qui a pour mission de veiller à promouvoir et à faire respecter ces valeurs dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) dont font partie l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le cas de M. Samadov a-t-il été évoqué par ce groupe? Dans la négative, comptez-vous saisir le BFUG?

Avez-vous eu des contacts, au sujet de Bahruz Samadov, avec le ministre belge des Affaires étrangères, Maxime Prévot, afin que celui-ci prenne contact avec

l'ambassadeur de Belgique en Azerbaïdjan et l'ambassadeur d'Azerbaïdjan en Belgique?

Des contacts ont-ils été pris au niveau européen, notamment avec la commissaire à la Recherche, Ekaterina Zaharieva, et avec la haute représentante pour les Affaires étrangères, Kaja Kallas, afin de mettre la pression sur l'Azerbaïdjan? Je suis conscient que cela ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souhaite simplement passer en revue les actions que nous pouvons mener pour mettre la pression sur l'Azerbaïdjan au niveau international.

Des contacts vont-ils être pris pour saisir le Comité des ministres du Conseil de l'Europe afin qu'il aborde la défense de la liberté académique et d'expression ainsi que la protection des chercheurs et défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan? Je vous remercie d'avance pour vos réponses et surtout pour tous les efforts que vous mènerez en faveur de la libération de Bahruz Samadov. Lui et sa famille attendent de notre part les actions politiques les plus fortes en ce sens.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, bien que les relations diplomatiques relèvent de la compétence des autorités fédérales, la Fédération Wallonie-Bruxelles condamne fermement toute atteinte à la liberté académique, à la liberté d'expression et, plus largement, aux droits humains. Ce dossier illustre tragiquement les menaces croissantes pesant sur les chercheurs dans plusieurs régions du monde et il souligne l'importance de renforcer les mécanismes de protection à tous les niveaux.

Le soutien à la liberté académique se concrétise notamment par l'engagement de nos établissements de l'enseignement supérieur et de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), qui coordonnent les efforts d'internationalisation et de défense des valeurs fondamentales.

Depuis 2023, l'ARES structure la section francophone belge du réseau *Scholars at Risk* (SAR), dédié à la protection des chercheurs menacés. Ce réseau s'est mobilisé en mai 2025 pour demander officiellement la libération de M. Samadov par un courrier adressé aux autorités de l'Azerbaïdjan. Cette mobilisation académique est essentielle et elle témoigne de la solidarité des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les chercheurs en danger. Elle illustre l'engagement fort de notre communauté universitaire pour la défense des libertés fondamentales. Je salue, au passage, l'initiative de l'ULB, que vous avez citée, qui a consisté en une motion de soutien clair et déterminé.

Sur le plan diplomatique, je n'ai pas beaucoup d'éléments concrets à vous communiquer, mais je transmettrai votre interpellation à M. Prévot afin que les voies diplomatiques soient pleinement mobilisées. La situation de M. Samadov requiert une réponse claire des autorités belges, dans le respect de leurs compétences, et leur engagement pour le respect des droits humains. Je n'ai pas non

plus connaissance de l'initiative prise auprès de la commissaire européenne à la Recherche ou de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères. J'apporterai tout mon soutien à des démarches européennes renforçant la pression politique sur l'Azerbaïdjan dans ce dossier.

Je confirme que le cas individuel de M. Samadov n'a pas été officiellement abordé par le BFUG. Le BFUG se réunit semestriellement. La dernière réunion a eu lieu en février et la prochaine se tiendra en décembre, mais les cas individuels n'y sont que rarement traités. Cependant, la situation globale en Azerbaïdjan est explicitement reconnue dans son rapport de 2024 sur la mise en œuvre du processus de Bologne. Ce rapport indique que l'Azerbaïdjan figure parmi les pays de l'EEES les moins bien classés en matière de liberté académique, aux côtés de la Turquie, de la Hongrie et du Kazakhstan. Cette analyse s'appuie sur l'*Academic freedom index* qui signale un recul de la liberté académique dans plus de la moitié des pays du monde. La situation pourrait être évoquée dans les sous-groupes du BFUG ou par la dimension politique du processus. Si des États membres en prennent l'initiative, je resterai attentive aux opportunités qui pourraient se présenter.

Je souhaite attirer votre attention sur une initiative récente du Conseil de l'Europe qui a lancé une série de notes de politique publique «*Academic Freedom Insights series*» qui vise à documenter les menaces à la liberté académique et à nourrir l'élaboration d'une future recommandation du comité des ministres. La Fédération Wallonie-Bruxelles apportera tout son soutien à ces travaux en faveur d'une reconnaissance renforcée de la liberté académique comme droit fondamental en Europe.

Enfin, à ma connaissance, aucun accord de coopération institutionnel n'existe actuellement entre les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux de l'Azerbaïdjan. Le paysage de la coopération académique repose essentiellement sur des dynamiques individuelles ou sur des programmes de mobilité. L'absence de partenariats formels limite nos leviers bilatéraux directs.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai écrit cette question en parallèle avec mes collègues du Parlement fédéral pour interpeller le ministre des Affaires étrangères. Je suis conscient des limites de l'exercice, mais il nous semblait important de pouvoir porter la voix ici et au sein du Parlement fédéral dans les matières des Affaires étrangères. J'entends qu'il n'y a pas encore eu d'actions au niveau européen. Je ne peux que vous y encourager à agir, car protéger ses ressortissants est important pour notre pays, surtout dans de telles situations. J'espère que nous pourrons avancer.

J'étais intéressé de vous entendre sur le rapport du BFUG. Quelle est la conséquence d'y être classé dernier? Cela peut-il amener à l'exclusion de cet État de l'EEES? Cela amène-t-il d'autres actions? Si vous pouviez me faire parvenir les éléments de réponse, cela m'intéresserait. Je ne doute pas de votre détermination. Nous continuerons à vous accompagner dans ce dossier et nous espérons, pour sa

famille et pour lui-même, que M. Samadovpourra être libéré le plus rapidement possible.

1.14 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Institut des arts de diffusion (IAD): un nouveau conseil d'administration – vers une sortie de crise?»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Il y a quelques mois, Madame la Ministre-Présidente, je vous ai déjà interrogée sur la situation préoccupante au sein de l'Institut des arts de diffusion (IAD). Depuis lors, les faits se sont malheureusement aggravés, comme en témoigne la démission de la moitié du conseil d'administration de l'établissement au début du mois d'avril, ce qui constitue un tournant inédit et particulièrement alarmant.

Cette crise de gouvernance s'accompagne, comme l'a récemment indiqué la presse, d'un mal-être généralisé parmi le personnel, de tensions persistantes entre la direction et les enseignants et enseignantes, de problèmes de communication interne, d'alertes non suivies auprès de la médecine du travail et d'une perte de confiance de la part d'un nombre important de professeurs et de membres du personnel. Les étudiantes et étudiants signalent des répercussions tangibles sur leurs études: retards administratifs, erreurs dans les relevés de notes, absences de soutien à la réussite, etc.

Plus récemment, nous avons appris qu'une nouvelle assemblée générale et un nouveau conseil d'administration ont été constitués. Avec Étienne Michel à la tête de ce dernier, il s'agit maintenant de restaurer la confiance. Si l'on comprend la prudence de la démarche qui intègre une psychologue comme conseillère exécutive pour une période de six mois afin d'étudier le dossier, il est toutefois important que des mesures soient prises le plus rapidement possible.

Dans votre précédente réponse, vous avez évoqué une mission d'analyse ainsi qu'un suivi hebdomadaire assurés par le délégué du gouvernement. Pouvez-vous nous fournir une mise à jour sur l'état d'avancement de cette mission d'analyse? Un rapport avait-il été remis et que contenait-il?

Ensuite, concernant les rencontres entre le délégué du gouvernement, les représentants des étudiants et des étudiantes, et ceux du personnel, pouvez-vous nous faire part des constats posés et des éventuelles premières recommandations issues de ces échanges?

Dans votre réponse, vous avez également souligné un vide juridique préoccupant dans la gouvernance des écoles supérieures des arts (ESA), en l'absence d'une procédure équivalente à celle qui existe pour les hautes écoles et qui permet, par exemple, la désignation d'un comité d'accompagnement ou d'un administrateur provisoire. Comment le gouvernement compte-t-il répondre à cette lacune?

Enfin, vous avez indiqué que le seul dispositif existant dans les ESA consistait, pour le pouvoir organisateur, à mettre fin au mandat de la direction. Or, à l'IAD, les nombreuses alertes internes et la persistance des tensions malgré un processus de médiation laissent penser que cette disposition est insuffisante dans la pratique. La nomination d'un médiateur qui avait été annoncée par l'ancien conseil d'administration suffit-elle à répondre à la gravité de la situation, même si l'installation d'un nouveau conseil d'administration permet maintenant de nouvelles perspectives?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Monsieur le Député, votre question me permet de faire le point sur la situation à l'IAD. Trois éléments clés pour le rétablissement progressif d'un certain équilibre ont désormais abouti.

Tout d'abord, un nouveau conseil d'administration a pris place et l'assemblée générale a été renouvelée. Celle-ci est désormais composée de 31 membres issus de différents environnements professionnels, associatifs et artistiques. Par leur diversité, ces membres sauront renforcer l'ancrage de l'IAD. Le conseil d'administration a été presque entièrement renouvelé. Neuf membres sur dix ont été remplacés. Le conseil d'administration est désormais présidé par M. Étienne Michel, ancien secrétaire général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) et ancien membre de ce même conseil d'administration. Le renouvellement de ce dernier et les expertises diverses de ses nouveaux membres seront, je l'espère, de nature à permettre de rétablir la confiance entre les membres du personnel et le pouvoir organisateur de l'IAD.

Le nouveau président du conseil d'administration a exprimé publiquement, ainsi qu'auprès du délégué du gouvernement, son intention d'agir avec méthode, sans précipitation, mais dans un délai contenu, tout en garantissant les droits des membres du personnel et des étudiants et en respectant les obligations légales, qui lui ont notamment été rappelées par le délégué du gouvernement. Un Bureau du conseil d'administration a par ailleurs été créé pour assurer un suivi rapproché. Une conseillère exécutive a également été désignée pour appuyer ce travail.

Comme cela a été rapporté aux membres du personnel et publié dans la presse, le nouveau conseil d'administration a indiqué que toutes les options étaient envisageables et seraient examinées pour rétablir la confiance. La semaine prochaine, le cabinet rencontrera le président du conseil d'administration afin d'évoquer la méthodologie qu'il entend adopter pour rétablir un climat serein de travail et pour régulariser une série de situations que je vais vous détailler dans quelques instants.

Ensuite, le SETCa avait introduit le 15 avril dernier une demande de conciliation auprès du Bureau de conciliation de la commission paritaire centrale des ESA de l'enseignement libre confessionnel. La demande avait été introduite à la suite du

constat d'un blocage du dialogue social par les délégués syndicaux du Syndicat des employés libres (SEL) et du SETCa à l'IAD. Le Bureau de conciliation a entendu les parties concernées et a, au terme de son délibéré, formulé une série de recommandations aux parties.

Le président de la commission paritaire, M. Frédéric Nollet, m'a fait part de celles-ci. Les quatre recommandations principales adressées aux parties sont les suivantes. Premièrement, il s'agit d'instaurer un plan d'action concret, avec un échéancier précis à court et à moyen termes et d'identifier les ressources internes et externes disponibles afin de favoriser le retour d'un climat de confiance, de structurer le dialogue social et de restaurer l'image externe de l'institution. Deuxièmement, nous devons réaménager sans tarder un lieu de concertation sociale, avec un calendrier prévisionnel annuel des réunions, des ordres du jour et des procès-verbaux. Troisièmement, il convient de communiquer, avant les congés de l'été, les démarches qui sont entreprises pour régulariser les situations administratives des membres du personnel en vue de l'année académique 2025-2026. Quatrièmement, il est proposé de publier la recommandation du Bureau de conciliation afin de la rendre publique auprès des membres du personnel. Le Bureau a souhaité rappeler à toutes les parties en présence la nécessité de reconnaître chacun dans ses fonctions et dans ses prérogatives et de respecter les cadres légaux réglementaires qui concernent tant les étudiants et les étudiantes que les membres du personnel.

Enfin, une clause de rendez-vous a été imposée puisque chaque partie devra remettre un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations pour la fin du mois de février 2026. D'ici là, le plan d'action précité devra être communiqué au Bureau de conciliation pour le 15 octobre prochain. Je ne manquerai d'ailleurs pas de m'enquérir du contenu du plan d'action et des évolutions qui seront à l'œuvre d'ici là par l'intermédiaire du délégué du gouvernement.

Par ailleurs, j'avais confié au délégué du gouvernement auprès de l'IAD, M. Nouridine Taybi, une mission d'analyse de la situation. Celui-ci m'a remis son rapport détaillé mardi dernier. Sa mission d'analyse a été menée en complément de son rôle de contrôle et d'accompagnement de l'établissement. Elle a été effectuée en veillant à ne pas interférer avec le dispositif déjà enclenché: la médiation institutionnelle mandatée par le conseil d'administration, la procédure de conciliation sociale dont je viens de vous parler et une volonté d'avancer vers une sortie de crise. Le délégué du gouvernement a accompagné très activement l'établissement au cours des derniers mois.

Dans un climat souvent tendu, il a assumé, avec discrétion, mais fermeté, un rôle de contrôle, de rappel au droit et d'appui opérationnel auprès de la la direction et du pouvoir organisateur. Cette présence rapprochée a notamment permis la bonne conduite de plusieurs démarches de fin d'année relatives aux procédures de recrutement et à la composition des commissions. Des rappels ont également été

formulés au sujet des obligations de l'établissement, qu'il s'agisse de sécurité, de procédures de concertation ou de conformité administrative.

Le travail se poursuit afin que les constats posés dans le rapport de la mission d'analyse du délégué soient suivis d'actions. Ce rapport, rédigé dans la confidentialité à la demande de certains membres du personnel pour certaines parties, dresse un diagnostic de la situation de l'IAD. Le délégué y établit une série de constats objectifs fondés sur des documents, des témoignages et des observations directes dans le cadre de sa mission légale. Outre la détérioration du climat social et la perte de confiance d'une partie des membres du personnel envers la direction et le précédent conseil d'administration, le délégué souligne notamment des manquements organisationnels, ainsi qu'une méconnaissance d'une partie de la législation s'appliquant aux ESA, susceptible d'affecter la régularité de la gestion des membres du personnel et de l'organisation des études. Le délégué formule également un ensemble de recommandations concrètes visant à garantir la conformité de l'établissement vis-à-vis de ses obligations légales et à assurer un accompagnement rigoureux du redressement en cours.

Par ailleurs, je rappelle que l'IAD, comme d'autres ESA, est structuré sous la forme d'une ASBL. Dès lors, le gouvernement n'est ni l'employeur des membres du personnel ni le gestionnaire direct de l'établissement. Cette autonomie de gestion, si elle est constitutive du modèle d'organisation de notre enseignement, complexifie parfois la réponse publique lorsque des difficultés internes surviennent. Dans ce contexte, il ne revient pas au gouvernement d'évaluer la qualité du travail d'une direction ni d'engager une procédure disciplinaire, ces prérogatives relevant exclusivement de la compétence du pouvoir organisateur.

En revanche, il appartient pleinement au gouvernement, par l'intermédiaire de son délégué, de veiller au respect des obligations qui s'imposent à l'établissement et de rappeler lorsque nécessaire les délais de mise en conformité. Ce travail de contrôle, de rappel et d'accompagnement a été exercé à de multiples reprises au cours des derniers mois, notamment par voie de courriels, de réunions et d'interventions ciblées. Il revient désormais aux pouvoirs organisateurs de prendre en toute responsabilité les mesures qui s'imposent pour répondre aux demandes formulées par le délégué du gouvernement ou par d'autres instances compétentes comme le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ou le service externe de prévention.

Dans le cas présent, la crise traversée par l'IAD depuis plus d'un an est à la fois humaine, institutionnelle et organisationnelle. Elle a été marquée par des tensions persistantes entre une partie du personnel et la direction, une dégradation du dialogue social, des relations tendues entre les précédents membres du conseil d'administration, des signalements anonymes difficilement exploitables juridiquement dans le cadre d'une procédure disciplinaire et une perte de confiance des membres du personnel à l'égard du précédent conseil d'administration. Cette crise

institutionnelle affecte inévitablement le bon déroulement des missions de service public qui sont confiées à l'établissement: l'enseignement, la recherche et le service à la société.

Le nouveau conseil d'administration et la direction de l'IAD ont donc une obligation de résultat au terme de leur processus de reconstruction institutionnelle. Si ce processus nécessite d'impliquer l'ensemble du personnel de l'IAD, j'entends également que les autorités de l'institution y associent aussi les étudiantes et les étudiants ainsi que leurs représentants afin de mesurer et d'évaluer la qualité de l'organisation des programmes d'études et de leur parcours au sein de l'institution.

Monsieur le Député, vous m'interrogez également sur l'absence de procédure de gestion d'urgence d'une ESA qui structurerait la possibilité pour un pouvoir organisateur de requérir l'intervention d'un comité d'accompagnement ou d'un administrateur provisoire. J'entends poursuivre la réflexion à ce propos, notamment en tenant compte de l'évolution de la situation à l'IAD. Toutefois, cette réflexion s'inscrit dans un contexte plus global d'une nécessaire évolution de la gouvernance des ESA, qui constitue un chantier identifié dans le cadre de notre Déclaration de politique communautaire (DPC). J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet en réponse à une question de Mme Bluge le 16 juin dernier.

En conclusion, tout en respectant l'autonomie de l'établissement, croyez bien que je resterai attentive, avec le cabinet et le délégué du gouvernement, à l'évolution de la situation et au respect des engagements qui ont été pris.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour les informations détaillées que vous nous fournissez sur ce dossier. Je voudrais quand même souligner le fait que la prochaine rentrée des classes a lieu dans moins de deux mois. J'ose espérer que les décisions qui seront prises par cette nouvelle structure le seront rapidement.

Je voudrais indiquer que je me réjouis de constater que le travail effectué s'engage dans la bonne direction. Sachez que je suis de votre côté lorsqu'il s'agit d'améliorer la situation autant que possible et de permettre structurellement aux étudiants et aux membres du personnel de retrouver une vie académique normale.

J'entends bien votre volonté d'obligation de résultat. Cette situation ne peut plus durer. Néanmoins, je voudrais formuler une petite inquiétude. En effet, étant donné l'urgence de la situation, je pense qu'il faut d'abord agir avec rapidité plutôt qu'avec prudence. Il ne faut, bien sûr, pas confondre rapidité et précipitation.

Enfin, pourriez-vous partager avec nous le rapport que vous avez reçu afin que nous prenions connaissance des décisions et des conclusions qui y sont formulées?

1.15 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Semaine de l'Etat de droit»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, le Conseil supérieur de la justice (CSJ) organise la Semaine de l'État de droit du 24 au 28 novembre 2025, sous le thème «Investir dans une génération à la conscience démocratique». En effet, les résultats du baromètre de la justice du CSJ ont révélé que les jeunes ont souvent peu confiance en la justice et peu d'idées du fonctionnement de l'État de droit. Cette opération vise à les informer correctement afin qu'ils puissent se forger des opinions éclairées et argumentées sur la justice, la démocratie et la liberté. L'initiative contribue à leur éducation citoyenne et à leur interconnexion: les jeunes apprennent les uns des autres dans un langage qui leur parle, tandis que des étudiants sont incités à s'engager pour la solidarité.

Cette initiative soulève plusieurs questions importantes concernant l'éducation à la citoyenneté dans nos établissements scolaires, la formation des enseignants et l'intégration de ces sujets dans les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La question de la participation citoyenne est au cœur même du fondement de notre mouvement. Il me semble dès lors pertinent de mettre en lumière les initiatives qui la promeuvent. La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle associée à l'organisation de cette semaine thématique? Des établissements scolaires et d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles participent-ils à cette initiative? Comment les étudiants et futurs enseignants sont-ils sensibilisés à ces questions dans leur formation initiale? Des outils pédagogiques sont-ils développés en partenariat avec le CSJ, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les établissements supérieurs?

Enfin, je trouve cette initiative positive pour mettre en valeur des métiers aussi cruciaux que ceux du secteur de la justice. Ce n'est cependant pas le seul secteur qui nécessite qu'on le mette en avant, bien loin de là. Dès lors, cette semaine dédiée à l'État de droit est-elle répliquée dans d'autres branches, comme l'enseignement, les soins infirmiers, le secteur médical ou d'autres? Avez-vous connaissance de démarches allant dans ce sens?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Cette question me permet de mettre en avant une initiative positive et pleine de sens, même si la Semaine de l'État de droit est une initiative exclusive du CSJ, en partenariat avec l'ASBL 400 qui organise annuellement une Journée de l'État de droit à Malines. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas directement associée, mais l'Administration générale de l'enseignement (AGE) assure la publicité de l'initiative auprès des écoles secondaires.

Cette publicité est importante puisque le principe de la Semaine de l'État de droit repose sur le fait que des professeurs du troisième degré marquent leur intérêt auprès des organisateurs pour que des étudiants en droit se rendent dans leurs classes afin de partager leurs connaissances. L'année passée, l'initiative est

parvenue à toucher 1 500 élèves. Des outils pédagogiques existent puisque les étudiants bénévoles qui se rendent dans les classes concernées sont équipés d'un kit d'accompagnement à des animations accessibles à un public de l'enseignement secondaire. Ce kit est développé et proposé par le CSJ.

Cette initiative pourrait en inspirer d'autres afin de matérialiser des concepts aussi importants que celui de l'État de droit. Je n'ai pas connaissance de démarches similaires, mais le cabinet reste disponible pour d'éventuelles demandes de soutien.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos précisions. Il pourrait être chouette d'étendre ce procédé au-delà de l'État de droit et à d'autres disciplines. Étant donné que vous vous êtes dite ouverte à cette proposition, nous espérons que cela pourra se concrétiser prochainement.

1.16 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Allongement du cursus d'études de kinésithérapie»

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre-Présidente, il y a plusieurs mois, vous avez annoncé que les études de kinésithérapie seraient allongées à cinq années – contre quatre actuellement – avec une entrée en vigueur prévue dès la rentrée académique 2026-2027. Largement diffusée dans les médias, cette annonce a suscité des réactions, notamment chez les étudiants actuellement engagés dans le cursus qui s'interrogent sur les implications concrètes pour leur propre parcours.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement de cette réforme? Les concertations avec les établissements d'enseignement supérieur et les représentants étudiants ont-elles permis d'établir un calendrier précis et des modalités transitoires claires pour les cohortes déjà engagées? L'échéance de 2026-2027 est-elle maintenue ou des ajustements sont-ils envisagés dans la mise en œuvre? Une clarification à ce stade serait utile à l'ensemble des opérateurs concernés pour garantir une adaptation sereine à cette évolution significative du cursus.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question représente une étape dans le processus en cours. Comme annoncé il y a plusieurs semaines, la réforme est bel et bien engagée et vise à anticiper les nouvelles exigences liées à l'évolution du métier de kinésithérapeute et à mieux outiller les futurs diplômés en ce sens. Les réseaux d'enseignement pour les hautes écoles ainsi que par le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) pour les universités ont proposé et validé une méthode de travail. Un comité de pilotage a été créé afin de définir les orientations stratégiques tandis qu'un groupe de travail, composé des responsables de formation, collabore à la révision du programme.

À l'issue de trois réunions du groupe de travail animées par le cabinet avec le soutien de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), plusieurs documents ont été rédigés en commun portant sur les axes de formation, le référentiel de compétences, une série de mots-clés structurants et les volumes minimaux de crédits pour le bachelier. Un consensus s'est dégagé autour de l'organisation de finalités de 30 crédits à programmer au premier quadrimestre du master 2 dans chaque établissement d'enseignement supérieur, dans une optique de renforcement de la mobilité étudiante. Ces finalités s'appuient sur les dispositifs actuellement existants, avec une attention particulière portée à la gérontologie. D'autres pistes pourront être explorées, en fonction de l'actualité dictée par l'État fédéral.

Les travaux avancent selon le rythme prévu en vertu d'une logique d'allers-retours du dossier entre le cabinet, l'ARES, le comité de pilotage et les groupes de travail. Des vérifications d'ordre juridique sont également en cours. Le lancement progressif de la réforme est confirmé avec une entrée en vigueur prévue dès la rentrée académique 2026-2027, à partir du bloc 1.

Par ailleurs, une rencontre entre le cabinet et les représentants de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a permis d'entendre les préoccupations de cette dernière. J'ai également adressé un courrier aux établissements afin de les rassurer: les règles du jeu ne seront pas modifiées en cours de formation.

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre-Présidente, j'entends qu'il s'agit d'une étape. Comme nous sommes en période de Tour de France, j'ai envie de vous rétorquer que j'attends la ligne d'arrivée avec impatience! Le comité de pilotage et le groupe de travail qui ont été créés sont utiles, car la concertation a ses vertus. Je me réjouis du consensus trouvé et du bon suivi que vous assurez. Nous attendrons le résultat final pour éventuellement en rediscuter.

1.17 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Adaptation des rythmes académiques dans l'enseignement supérieur»

M. Vincent Maillen (MR). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) évoque une adaptation des rythmes académiques dans l'enseignement supérieur, en lien avec les objectifs de qualité de formation, le bien-être des équipes pédagogiques et la cohérence avec le calendrier scolaire. Elle prévoit aussi de garantir des périodes dédiées à la recherche, tout en laissant aux établissements une marge d'organisation.

Ce chantier, structurant pour les établissements et les étudiants, semble évoluer. Lors de la réunion du 16 juin dernier de notre commission, Madame la Ministre-Présidente, vous avez mentionné la possibilité d'intégrer la réforme des rythmes académiques au futur décret relatif au parcours étudiant, à titre de levier pour favoriser la réussite et contenir l'allongement des études.

Où en sont les échanges avec les acteurs concernés? Confirmez-vous l'intégration de la réforme des rythmes académiques dans le futur décret sur le parcours étudiant? Quelle date envisagez-vous pour l'entrée en vigueur de cette réforme?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je confirme que la modification des rythmes académiques fait partie des pistes que j'envisage de développer pour lutter contre l'échec et l'allongement des études.

Une première étape sera très prochainement réalisée grâce au projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique, et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne. Ce projet de décret sera discuté lors de la séance plénière de ce mercredi 16 juillet 2025. De nouvelles modalités d'évaluation continues pourront être expérimentées afin de mieux répartir la charge de travail et de permettre aux étudiants de recevoir des feed-backs plus réguliers sur leur progression.

Dans le cadre du projet de décret sur le parcours étudiant, je souhaite aller plus loin: mon cabinet a rencontré, en mars, la commission de l'Enseignement du Conseil des recteurs des universités francophones (CREf). Celui-ci a exposé une proposition très aboutie permettant d'atteindre les objectifs inscrits dans la DPC. Le projet de décret, contenant notamment l'adaptation des rythmes, sera présenté au Parlement dans le courant de la prochaine session parlementaire.

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je me réjouis d'entendre qu'une étape sera franchie prochainement. J'ai pris bonne note de la ligne directrice que vous suivez pour adapter les rythmes académiques. Je vous encourage à continuer en ce sens.

1.18 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Ucoopia: la première ONG interuniversitaire d'Europe – un modèle belge à protéger»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Depuis plusieurs années, le secteur de la coopération internationale connaît des mutations importantes liées notamment à une pression croissante sur les financements publics, à des exigences accrues dans le domaine de la gouvernance, mais aussi à la nécessité de renforcer la cohérence et l'impact des actions menées sur le terrain. Dans ce contexte exigeant, une initiative récente et ambitieuse a vu le jour en Fédération Wallonie-Bruxelles et mérite d'être saluée et soutenue.

En effet, première du genre en Europe, l'organisation non gouvernementale (ONG) interuniversitaire Ucoopia est née de la fusion entre Eclodio – ONG de l'Université de Liège (ULiège) – et ULB-Coopération, avec la collaboration de

l'Université de Mons (UMONS). Fruit de longues années de réflexion, elle incarne une volonté de mutualiser les forces et les expertises issues du monde académique, en lien étroit avec les dynamiques de développement et de coopération internationale.

Les défis et objectifs sont grands: bâtir des ponts entre les savoirs académiques, la société civile, les institutions, les étudiants et les projets liés au développement, dans une véritable perspective d'engagement pour la justice sociale, la durabilité environnementale, l'accès à la santé et à l'éducation, et ce, dans un contexte budgétaire extrêmement compliqué pour le secteur de la coopération. Sans parler des réductions budgétaires imposées ces derniers mois par le gouvernement Arizona.

Cette ONG, à gouvernance universitaire, constitue un outil original et stratégique pour valoriser l'expertise de nos chercheurs, impliquer les étudiants dans des projets porteurs de sens, et affirmer un rayonnement international de la Fédération Wallonie-Bruxelles, fondé sur la solidarité, l'innovation et la coopération Nord-Sud. À l'heure où la tentation du repli sur soi et la réduction des budgets de coopération gagnent du terrain, cette initiative universitaire mérite toute notre attention.

Madame la Ministre-Présidente, nous pensons que les universités ont un rôle déterminant à jouer dans l'émergence de réponses globales à des défis collectifs. La coopération académique peut être un levier puissant de transformation, à condition d'y croire et de l'accompagner avec cohérence. Nous espérons que vous partagez cette ambition.

Dès lors, avez-vous pris connaissance de la création de l'ONG interuniversitaire Ucoopia? Quelle lecture en faites-vous? Quelles suites entendez-vous donner à la dynamique dans laquelle elle s'inscrit? En tant que ministre de l'Enseignement supérieur et des Relations internationales, quel rôle entendez-vous jouer pour soutenir ce type d'initiatives? Quel est le rôle de la Direction des relations internationales (DRI), ainsi que de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) dans ce dossier?

Comment s'organise actuellement le financement des projets portés par des ONG universitaires? Quelle part de leur financement provient de WBI notamment? Pourriez-vous nous lister ces ONG universitaires afin de les faire connaître du public? Alors que la coopération internationale vit sous tension budgétaire et qu'un processus de rationalisation des acteurs est en cours, le modèle interuniversitaire porté par Ucoopia doit-il être encouragé, voire généralisé? Enfin, au-delà de ce cas précis et eu égard aux défis climatiques, sociaux et de solidarité internationale auxquels nous sommes confrontés, quelle est votre vision pour une politique de coopération universitaire renforcée en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Monsieur le Député, le lancement d’Ucoopia est annoncé pour le mois de janvier 2026. Il résulte effectivement de la volonté des ONG universitaires Eclasio et ULB-Coopération de construire une structure plus agile et mieux adaptée aux défis contemporains que pose la coopération internationale. L’UMONS apporte bel et bien sa contribution active à cette nouvelle dynamique.

Cette fusion s’inscrit dans une tendance de fond. Depuis les années 1990 et dans le prolongement de plusieurs réformes de la coopération internationale, le secteur non gouvernemental est encouragé à mutualiser ses ressources, ses outils et ses expertises. Cette orientation a également été consacrée à l’échelle internationale par la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide au développement. Adopté en 2005, ce texte vise la recherche d’une plus grande cohérence et efficience dans l’aide au développement. Il convient de rappeler que d’autres rapprochements ont eu lieu récemment dans le secteur des ONG francophones, et notamment en 2024 entre les ONG Louvain Coopération, Geomoun et *Rotary Clubs for Development*, ou encore entre les ONG Frères des Hommes et Miel Maya Honing.

En ce qui concerne l’accompagnement public, WBI joue un rôle structurant dans le financement des projets portés par les ONG universitaires. L’organisme lance annuellement deux appels à projets: l’un dédié aux partenariats pour le développement durable, l’autre à l’éducation à la citoyenneté mondiale et aux objectifs de développement durable. En 2024, dix projets ont ainsi été soutenus par WBI.

Portés notamment par Eclasio, ULB-Coopération et Louvain Coopération, ces projets sont actifs dans des pays partenaires, comme la République démocratique du Congo (RDC), le Bénin ou le Sénégal. Ils portent sur des thématiques telles que la santé, l’agriculture, les systèmes alimentaires durables, la transition alimentaire, la jeunesse ou encore la promotion de la paix. Ces ONG sont également présentes sur les campus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où elles mènent des actions de sensibilisation et d’éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), en cohérence avec nos priorités éducatives.

De son côté, l’ARES n’est pas partie prenante du processus de fusion. Cependant, pour la période de programmation fédérale actuelle 2022-2026, elle collabore activement avec l’ensemble des ONG universitaires qui sont réunies au sein du consortium Uni4Coop, notamment dans l’accompagnement des mobilités étudiantes et l’ECM.

Certaines ONG universitaires sont également partenaires de projets de recherche coordonnés par l’ARES. Dans le cadre du consortium existant, celle-ci a exprimé sa volonté de renforcer ses coopérations avec Ucoopia, Louvain Coopération ou encore le Forum universitaire pour la coopération internationale au développement (FUCID). À ce jour, le consortium n’est pas remis en cause par la fusion. Conformément au principe d’autonomie associative, cette fusion n’a fait l’objet d’aucune intervention de la Direction générale de l’enseignement supérieur (DGES) ni de la DRI.

Au-delà du cas d'Ucoopia, je rappelle l'importance d'une coopération universitaire forte, structurée et tournée vers les grands défis de notre temps. La Note de politique internationale (NPI), défendue récemment, affirme notre ambition de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche des leviers de transformation, dans une logique de justice sociale, de justice climatique et de solidarité mondiale. Cela suppose de renforcer les partenariats équilibrés Nord-Sud et Sud-Sud, de valoriser une mobilité durable et inclusive, de soutenir la co-construction des savoirs, et de développer des pôles d'excellence partagés autour des questions de transition écologique, économique et démocratique.

Les opérateurs, mes équipes et moi-même veillerons à soutenir les dynamiques collectives qui, à l'instar de celles portées par Ucoopia, relient les savoirs académiques, les engagements citoyens et les solidarités internationales.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je partage la vision que vos réponses ont permis de mettre en lumière. J'ai fait des études d'ingénieur dans une haute école à Liège, dont le slogan était «Savoir pour servir». Le savoir utile que produisent ces ONG interuniversitaires est à notre disposition et ne doit pas rester cloisonné: il doit être tourné vers l'action, l'entraide et la solidarité. Vous semblez engagée pour garantir et maintenir les budgets dédiés à ces initiatives et projets. Ainsi, dans le cadre du budget de 2026, je m'assurerai que les moyens dégagés soient conservés, voire augmentés.

1.19 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Master en jeu vidéo à Charleroi»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, la récente annonce de la création d'un bachelier et d'un master en jeu vidéo à Charleroi constitue une bonne nouvelle pour l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit là d'une première à l'échelle de la Wallonie, fruit d'une collaboration remarquable entre plusieurs hautes écoles et universités et réunissant des opérateurs autour d'un projet ambitieux, ancré dans les réalités économiques et technologiques de notre époque.

L'industrie du jeu vidéo est aujourd'hui l'un des secteurs les plus dynamiques au monde. Selon Forbes Belgique, il a généré un chiffre d'affaires de 698 millions d'euros en 2024 dans notre pays, soit une progression de 12 % en un an. Ce secteur est devenu un pilier économique et culturel. Il représente un gisement d'emplois à haute valeur ajoutée, puisque plusieurs studios sont actifs en Wallonie.

Les jeux vidéo ne se limitent plus au divertissement. Ils se déclinent désormais aussi dans des usages industriels, pédagogiques et médicaux. Le master organisé à Charleroi le démontre bien, en s'orientant vers des jeux appliqués, à visée éducative, industrielle ou de formation.

Cette nouvelle orientation s'inscrit aussi dans un contexte plus large, celui des nouvelles habilitations universitaires. Parmi ces dernières, certaines sont particulièrement pertinentes pour répondre aux défis sociaux, climatiques ou numériques. D'autres, comme celle en jeu vidéo, possèdent aussi un intérêt territorial, avec le développement de l'offre dans des villes longtemps sous-dotées comme Charleroi. Cependant, cette dynamique positive ne peut faire oublier les tensions qu'elle révèle: la concurrence accrue entre établissements, dans un système de financement à enveloppe fermée.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, quel regard portez-vous sur cette nouvelle offre d'étude dans l'enseignement supérieur? Cette initiative s'inscrit-elle dans une stratégie plus large de soutien à l'enseignement supérieur dans les secteurs culturels et numériques? Comptez-vous capitaliser sur cet exemple pour renforcer l'attractivité de notre fédération dans ces domaines? Comment garantir que ce type de cursus innovant ne reste pas une exception, mais puisse être reproduit dans notre paysage académique francophone belge? Quelles mesures prenez-vous pour encourager la collaboration entre établissements?

Enfin, quelle est votre stratégie pour éviter des logiques de concurrence entre établissements et construire, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une offre de formation qui soit lisible, territorialisée, complémentaire et alignée à la fois sur les besoins sociaux, les défis de demain et les missions fondamentales de l'enseignement supérieur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question va me donner l'opportunité de mettre en évidence une forme d'enseignement dont nous ne parlons pas assez, à savoir les hautes écoles.

Le projet de développer un master en jeux vidéo relève de l'initiative de la Haute École Albert Jacquard dont l'expertise internationale dans ce secteur n'est plus à démontrer. Toutefois, dans le domaine de l'innovation, on a parfois raison trop tôt. C'est ainsi qu'il y a plus de dix ans, cette haute école avait déjà déposé un projet de master en jeu vidéo au Conseil général des hautes écoles (CGHE) et il n'avait pas suscité à l'époque le soutien du secteur. À défaut, elle avait obtenu une habilitation pour mettre en œuvre un bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo.

En 2021, le directeur-président de cette même haute école, convaincu de l'intérêt et de la nécessité de passer à un niveau de master, poussa ses autorités à déposer un cursus complet à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES): bachelier de type long de transition et master en jeu vidéo. Cette deuxième tentative, élaborée en partenariat avec deux autres établissements, la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPHC) et la Haute École en Hainaut (HEH), aboutit enfin à une autorisation de mise en route de cette

formation en Fédération Wallonie-Bruxelles, sous le regard assez dubitatif des universités à l'époque. Depuis lors, l'Université de Mons (UMONS) et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ont rejoint le train et vont collaborer à l'organisation du master.

En 2022, la Haute École de la province de Liège (HEPL) a déposé une demande d'ouverture du bachelier en jeu vidéo avec la Haute École Albert Jacquard et a inscrit les premiers étudiants et étudiantes en 2023. Ce même consortium, complété par l'Université de Liège (ULiège), a déposé une demande en 2024 à l'ARES en vue d'ouvrir un master en 2026 à Liège. Ce dernier dossier a reçu le feu vert de l'ARES et sera examiné par le gouvernement en octobre 2025 avec l'ensemble des nouvelles habilitations demandées. L'ouverture du master en jeu vidéo à Liège viendrait renforcer l'écosystème de formations en jeu vidéo en répondant à un besoin spécifique tout en évitant la redondance avec les programmes existants. Ce nouveau programme se différenciera de celui proposé par la Haute École Albert Jacquard à Charleroi en se focalisant davantage sur le côté recherche, entrepreneuriat et technique de programmation.

Je ne peux que porter un regard positif sur le développement de cette nouvelle offre d'études dans l'enseignement supérieur. Celle-ci répond par ailleurs aux suggestions qui avaient été formulées par le Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) dans son avis du 18 mai 2021, actualisé en novembre 2022. Je le cite: «Parmi les autres technologies avancées, des opportunités de développement importantes existent pour des secteurs disposant notamment des capacités d'investissement et des effets d'entraînement indispensables pour un effet global sur l'économie belge. C'est notamment le cas des médias interactifs, arts numériques et gaming».

Dans la nouvelle procédure d'analyse des habilitations, l'aspect innovant fait partie des exceptions qui permettent de ne pas devoir appliquer la règle «plus un, moins un». L'offre d'enseignement est vivante et doit se régénérer. C'est d'ailleurs dans ce but que je fais tout pour la faire évoluer dans les mois à venir. Ma stratégie pour éviter des logiques de concurrence consiste à susciter des rencontres entre les acteurs de terrain. Susciter la concertation reste mon fil conducteur. Je constate que, malgré le fait que la création du centre de concertation entre toutes les formes d'enseignement que constitue l'ARES date d'il y a de nombreuses années, il reste beaucoup d'a priori sur les uns et sur les autres. C'est regrettable et contre-productif pour notre société. Je souhaite rappeler que notre enseignement est un service public fonctionnel dont les missions sont fixées par le législateur. C'est dans ce cadre qu'il convient de travailler tous ensemble.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour l'attention que vous portez à de potentielles collaborations qui sont, à mon sens, essentielles.

Proposer une formation en ligne et la diffuser dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles est, selon moi, une piste à explorer. J'ajoute que le défi que représente l'intelligence artificielle doit aussi être pris en compte. En tout cas, je note que le master en jeu vidéo à Liège complétera celui proposé à Charleroi. C'est une information essentielle.

Pour faire écho à l'une de mes précédentes questions, je tiens à rappeler que les métiers dont la société aura le plus besoin en 2030 sont encore inconnus. Pour moi, cette formation apporte une réponse.

Enfin, en ce qui concerne votre volonté de renforcer le dialogue, je pense que celui-ci doit être consolidé entre les institutions, mais aussi avec toute une série de secteurs: l'emploi, la culture, le jeu vidéo, l'entrepreneuriat, voire le service public. En effet, les policiers ou les pilotes d'avion peuvent aujourd'hui développer des compétences grâce au *gaming*.

Je veillerai à ce que cette offre puisse se développer de manière cohérente.

1.20 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Programme tremplin pour l'intégration de migrants dans l'enseignement supérieur»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Certaines initiatives méritent d'être célébrées et portées à la connaissance de notre commission tant elles incarnent, avec peu de moyens, mais beaucoup de pertinence, la mission émancipatrice de l'enseignement supérieur.

C'est le cas du programme «Langue, accueil et dialogue interculturel: un tremplin vers l'intégration» mené par l'Université de Namur (UNamur) en partenariat avec la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux). Ce programme propose à des personnes migrantes, souvent réfugiées, exilées, déplacées par la guerre ou la violence, un accompagnement linguistique intensif, un cadre interculturel bienveillant et une passerelle concrète vers l'enseignement supérieur ou la formation qualifiante. Ces apprenants et apprenantes ont souvent un bagage académique ou professionnel important dans leur pays d'origine. Toutefois, leur parcours est semé d'obstacles comme la langue, bien sûr, mais aussi les barrières administratives, le choc culturel et la précarité, entre autres.

Cette initiative née sur le terrain repose sur une pédagogie inclusive, un engagement local fort et une logique de réseau. Tout cela constitue véritablement les clés de son succès. Les universités, les hautes écoles, les associations, les collectivités et les acteurs pédagogiques et sociaux collaborent pour lever les obstacles à l'insertion académique et professionnelle et cela fonctionne. Au-delà des chiffres, ce sont des vies que l'on remet en mouvement, des talents que l'on valorise dans notre société.

Cette réussite soulève cependant plusieurs questions fondamentales. Pourquoi de telles initiatives restent-elles si marginales en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pourquoi les porteurs de projet doivent-ils sans cesse se battre pour financer et pérenniser des programmes de ce type? Pourquoi l'inclusion des personnes migrantes dans l'enseignement supérieur dépend-elle encore trop souvent d'un certain volontarisme local et de projets pilotes? Pourtant, l'accès à la formation est un levier fondamental pour l'autonomie, la dignité et la contribution de chacun à la société. Dans une Belgique où les inégalités sociales et éducatives se creusent, où les parcours migratoires sont de plus en plus difficiles, il est important d'élargir les dispositifs qui fonctionnent.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est votre vision globale de l'accès des personnes migrantes – avec ou sans papiers, quitte à élargir la réflexion – à l'enseignement supérieur, dans l'optique de favoriser l'émancipation et l'inclusion? Le gouvernement entend-il soutenir et généraliser les initiatives de ce type à d'autres établissements d'enseignement supérieur en Fédération? Avez-vous connaissance d'autres initiatives similaires? Comment les mettre en connexion?

Quelles politiques structurelles comptez-vous mettre en œuvre pour lever les barrières linguistiques, financières, administratives et pédagogiques qui freinent encore trop de personnes dans leur parcours de formation? Lors d'une précédente question orale, nous avons parlé des équivalences de diplômes. Êtes-vous prête à reconnaître ces expériences de terrain comme des laboratoires d'innovation sociale et à en faire des leviers d'une politique éducative plus inclusive et plus juste? Si oui, comment vous engagez-vous à les financer concrètement pour les rendre pérennes durant la législature?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question met en lumière un projet porté par la Cellule «Genre et diversité» de l'UNamur et le département pédagogique de la Hénallux.

Cependant, je suis quelque peu étonnée de la présentation que vous en faites et des questions que vous soulevez. En effet, ces échanges interculturels font en réalité partie du projet «Initiatives locales d'intégration» (ILI) financé par la Région wallonne, afin d'assurer les cours de français langue étrangère (FLE) et les ateliers interculturels. Les ILI destinées aux personnes étrangères visent à soutenir la participation à la vie sociale et associative et à aider à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères. Les ILI sont soutenues de deux manières différentes: soit en étant agréées par le gouvernement wallon pour une durée indéterminée, soit dans le cadre d'un appel à projets.

Vous me demandez pourquoi les porteurs de projets doivent sans cesse se battre pour financer et pérenniser les programmes de ce type et pourquoi l'inclusion des personnes migrantes dans l'enseignement supérieur dépend encore trop souvent

du volontarisme local et des projets pilotes. Là encore, je m'étonne, puisque c'est en 2015 que l'UNamur, en partenariat avec le département pédagogique de la Hénallux, a lancé plusieurs actions qui s'inscrivent dans le cadre de cette ILI reconnue par la Région wallonne.

Je me réjouis donc qu'à l'initiative de mon collègue Yves Coppieters, le gouvernement wallon ait validé au mois de mai dernier le renouvellement des subventions aux ILI pour l'année 2025, pour un montant total de plus de 3,5 millions d'euros. L'UNamur figure bien sur la liste des bénéficiaires, pour un montant de 32 000 euros. Le ministre Coppieters a par ailleurs précisé que cette mesure transitoire vise à garantir la stabilité des opérateurs en 2025 avant l'entrée en vigueur complète du nouveau cadre.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir rappelé que les ILI destinées aux personnes étrangères sont véritablement pérennes en Région wallonne. J'aurais voulu avoir votre avis sur l'intégration des personnes migrantes avec ou sans papiers. Je regrette de ne pas avoir eu de réponse à la question relative aux personnes sans papiers.

À ce sujet, j'aimerais mentionner un projet qui s'est tenu à Verviers, qui a été financé par l'Union européenne et qui a permis à des immigrants d'accéder directement, par une formation, à des emplois dans des hôtels. Pour moi, il s'agit là d'un projet pilote. Comment se fait-il que ces projets précieux – parce qu'ils donnent accès à un emploi à l'issue d'une formation – ne soient pas davantage généralisés? Il conviendrait de dépasser les projets pilotes et de privilégier des projets financés structurellement.

Madame la Ministre-Présidente, je vous ai interrogée il y a quelques semaines sur la «Maison des étudiants», un projet remarquable permettant à des étudiants d'avoir accès à un logement à prix démocratique. Ce sont des initiatives que le groupe Ecolo souhaite voir être généralisées ou en tout cas amplifiées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation de l'école Saint-Jean-Baptiste de Tamines», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h20.*